

IMPACT DES REFORMES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION URBAINE A TUTI

Au milieu des années 1990, le gouvernement soudanais issu du coup d'Etat militaire de 1989 décide de mettre en place un programme d'ajustement structurel conçu par le gouvernement lui-même, sans l'intervention d'institutions internationales (MUSA 2000)⁴³⁵. Entre 1990 et 1993, cette initiative a été renforcée selon deux lignes directrices : l'investissement de capitaux privés – soudanais et étrangers – dans différents secteurs économiques, dont le secteur public, et la sous-traitance à des entreprises privées dans ce même secteur (AHMED 1997 ; BECKEDORF 2012)⁴³⁶. La décennie suivante coïncide avec l'apogée de la production pétrolière qui attire les investissements des pays de la région, mais aussi de leurs concurrents asiatiques et européens.

La libéralisation partielle du secteur public et l'investissement de capitaux privés vont avoir un impact non négligeable dans les projets d'aménagement de Khartoum. La planification de l'espace urbain devient alors un secteur très actif, à tel point que certains auteurs évoquent la « dubaïsation » de la capitale et affirment que l'objectif des projets urbanistiques est d'offrir une vitrine aux engagements économiques et politiques du gouvernement destinée aux partenaires qui investissent des capitaux dans le pays (CROMBE 2009 ; CHOPLIN et FRANCK 2010). Ainsi, la recomposition morphologique et fonctionnelle, principalement du centre de l'agglomération, résulterait de la conjonction d'une part de la nouvelle demande de constructions suivant des standards internationaux et d'autre part de l'introduction de capitaux étrangers ainsi que des revenus générés par l'exploitation du pétrole au Soudan depuis les années 1990 (DENIS 2005b). Pour autant, les plans d'aménagement urbain constituent des *locus* de rencontre pour des institutions et acteurs très divers : les projets concernant l'île de Tuti mettent en relation ses habitants avec des fonctionnaires de l'Etat, mais aussi des agents du secteur privé ou des représentants

⁴³⁵ Nous avons vu dans la première partie de la thèse que l'économie soudanaise était au bord de l'effondrement dans les années 1980, conduisant le FMI et la Banque mondiale à recommander des programmes d'ajustement structurel comprenant notamment l'arrêt des subventions du gouvernement, l'encouragement d'investissements du secteur privé et la dévaluation de la monnaie (MUSA 2000).

⁴³⁶ Si de manière générale les travaux académiques ont souligné les ruptures causées par le régime mis en place en 1989 (BECKEDORF 2012 ; PRUNIER 1989), quelques auteurs indiquent comment certaines tendances entérinent ou reprennent des choix économiques et politiques plus anciens. En ce qui concerne l'introduction de capitaux privés dans le secteur public, il a été montré que celle-ci commence au moins depuis le gouvernement de Nimeiry (AHMED 1997) et nous avons vu dans la première partie de la thèse que la sous-traitance faisant appel à des compagnies privées était le modèle privilégié pour le développement des services urbains à Khartoum pendant le mandat britannique et jusqu'à l'indépendance.

d'importantes agences de coopération internationale pour le développement. En outre, ces plans suscitent à la fois de nouvelles dynamiques sociales entre les habitants de l'île tout en consolidant des logiques plus anciennes. Dans ces situations complexes produites par les projets d'aménagement urbain, les définitions des acteurs et des ressources impliquées deviennent un aspect fondamental des échanges.

A ce titre, les réformes dans le secteur économique se déroulent parallèlement à des transformations administratives, notamment à une décentralisation politique qui passe par l'introduction du fédéralisme⁴³⁷ et par la redéfinition officielle du rôle des institutions politiques locales⁴³⁸. L'ensemble des mesures de décentralisation politique a ainsi été mis en place par la *Comprehensive National Strategy* entre 1992 et 1995 (LAVERGNE 1997). En 1993, la division administrative du pays est arrêtée à 26 états (*wilāya*) dont l'autorité suprême est le *wālī*, (gouverneur) : dans ce nouveau système, l'Etat de Khartoum se décompose en sept *baladiya* (district, localité) et chacune d'entre elles est placée sous la responsabilité d'un *mu'tamad* (gouverneur). Les districts sont eux-mêmes divisés en *muḥāfaẓa* (provinces), rurales ou urbaines, qui se voient dotées d'un conseil législatif et d'un corps exécutif et regroupent des *maḥalliya* (localité, mairie). Ces dernières sont elles-mêmes divisées en unités administratives (*al-wiḥda al-idarīa*) qui contiennent enfin les *lajna sha'biya* (comité populaire), la plus petite instance de la structure administrative (HAMID 2002 ; PANTULIANO et al. 2011). Le village de Tuti appartient depuis les années 1970 à l'unité administrative du secteur Nord de la *maḥalliya* de Khartoum et est officiellement divisé en trois *ḥay*, chacun disposant en principe d'un comité populaire (HAMZA 2002)⁴³⁹.

Pour aborder les projets de décentralisation politique et ceux de planification urbaine, nous utiliserons des textes assez variés, dont des extraits des projets de planification, des études de consultation réalisées par des agences internationales de développement, mais aussi des écrits académiques. Bien qu'ils paraissent divers dans leurs objectifs et leurs démarches, ces textes produisent des discours sur les habitants de Tuti que comme nous le verrons

⁴³⁷ Les auteurs invoquent différentes causes pour la mise en place de la décentralisation politique et financière et pour l'investissement de capitaux étrangers, tels les problèmes économiques du pays, le besoin de légitimité du gouvernement en place et la recherche d'alliances avec d'autres pays arabes (MARCHAL et OSMAN 1997).

⁴³⁸ Des continuités avec des formes de gouvernement précédentes peuvent être soulignées : le mouvement constant entre centralisation et décentralisation politique, parfois même sans grande contradiction, est considéré une caractéristique de l'administration soudanaise avant même la colonisation anglaise (GRANDIN 1982 ; Vaughan 2010 ; Al-Teraifi 1987) et certains auteurs évoquent à propos du pouvoir dévolu aux institutions locales une revitalisation des anciennes formes d'administration indigène dans les années 1990 (CASCIARRI 2001).

⁴³⁹ Jusqu'aux années 1970, le village de Tuti appartenait à l'unité administrative rurale de Khartoum Nord. Le texte de loi concernant les *lajna sha'biya* en 2002 est rapporté dans l'annexe 7.

contribuent à la fois à produire et à exprimer les réalités locales. En effet, ce corpus de documents contribue à la construction d'images des habitants de l'île qui ont des caractéristiques communes, certains des textes étant utilisés et réinterprétés par nos interlocuteurs selon leurs objectifs et leurs intérêts. Dans ce sens, même si ces sources sont différentes par leur nature et leur chronologie, ils contribuent activement à la définition des populations et des ressources dans des contextes de planification urbaine. Depuis longtemps, une importante partie des chercheurs travaillant sur Khartoum ont été impliqués d'une manière ou d'une autre dans des projets de développement urbain⁴⁴⁰ et une grande partie du savoir accumulé sur la ville est produit dans le cadre d'études préliminaires ou d'évaluations de ces projets (ARANGO 2015a). A cet égard, Tuti apparaît comme un lieu privilégié pour étudier la relation entre ces différents documents, mais aussi entre les textes et les pratiques puisqu'il s'agit de l'un des endroits les plus visités et les plus étudiés de la ville, aussi bien par des chercheurs tutiens que soudanais et étrangers⁴⁴¹.

Nous commencerons le présent chapitre en présentant les différentes autorités politiques, formelles et informelles, intervenant dans la gestion des ressources à Tuti. Ensuite, nous présenterons les deux principaux projets de développement urbain à destination de l'île qui existaient lors de notre travail de terrain en indiquant leurs suggestions, leur état d'avancement et les conflits qu'ils ont déclenchés. Nous terminerons le chapitre en observant les relations qui se nouent entre les habitants de l'île et des acteurs externes, principalement avec les fonctionnaires du gouvernement, autour de l'accès à l'eau du réseau urbain.

8.1. Institutions politiques à Tuti

8.1.1. Le sheïkh, le 'omda et la lajna sha'biya : réformes politiques des années 1990

L'une des réformes administratives les plus significatives opérées par le gouvernement dans les années 1990 réside dans la redéfinition du rôle des institutions politiques locales dont les prérogatives relèvent à la fois du domaine juridique et fiscal ainsi que de la gestion

⁴⁴⁰ Les thèmes traités par les agents du développement et du secteur humanitaire convergent très souvent avec ceux traités dans le milieu académique d'autant que certains auteurs travaillent comme consultants pour des projets de développement (PANTULIANO et al. 2011 ; PONS 1980). D'autres chercheurs ont proposé des applications précises en termes d'aménagement urbain (DAVIES et SIN 1991) ou se sont relayés sur les résultats des enquêtes préalables aux projets de planification urbaine pour avancer des hypothèses (LOBBAN 1982).

⁴⁴¹ L'histoire de Tuti, ses dynamiques internes et les différents conflits qu'y ont lieu, ont été l'objet de descriptions dans les journaux locaux, dans les blogs de visiteurs de la ville et dans les rapports des agences internationales. Certaines de ces thématiques ont été abordées par des anthropologues, des historiens et des géographes.

territoriale. A cet égard, la révision concerne deux types d'institutions : d'une part, elle reconnaît des anciennes instances, propres à l'administration indigène coloniale – le *sheikh*, le *'omda* et le *nāzir* –, dont le rôle avait été officiellement aboli sous le mandat du général Nimeiry, comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse. D'autre part, il s'agit de créer une nouvelle institution : la *lajna sha'biya*.

La reprise officielle de l'administration indigène a lieu en 1994, lorsque le gouvernement incite la population à s'organiser en ligues conçues sur la base de l'affiliation tribale avec un leader appelé à devenir le représentant de chaque ligue face au gouvernement (CASCIARRI 2001, DELMET 2005). Comme le note Barbara Casciarri, la référence à la tribu mobilise, dans le discours du gouvernement, des valeurs qui font appel à la tradition et à l'authenticité, car celle-ci est pensée « comme modèle correspondant aux réalités sociopolitiques authentiques des pays africains » (CASCIARRI 2001, p. 284). L'auteure explique que l'objectif d'inclusion des populations rurales, notamment de tradition pastorale, dans la vie politique du pays pousse le gouvernement à tenter « de restaurer les anciennes traditions des réglementations de la vie politique et socioéconomique selon les structures tribales » (CASCIARRI 2001, p. 282). Or, les habitants de Tuti situés au milieu de la capitale, ne se définissent pas comme des populations rurales et ne se sont pas vus imposer la désignation d'un *sheikh* ou d'un *'omda* : plus encore, ils n'ont pas réactivé par eux-mêmes ces institutions avec la reprise de l'administration indigène des années 1990⁴⁴². Il convient de rappeler que ces figures locales n'étaient plus actives depuis une longue période, comme nous l'avons noté dans la première partie de la thèse (§ 2.2.3). C'est pourquoi aucun de nos interlocuteurs sur l'île, alors qu'ils se réclamaient d'affiliations tribales diverses, n'ont évoqué dans nos conversations leur participation ou cooptation en vue de former des ligues tribales.

Quant aux *lajna sha'biya*, elles ont été officialisées avec l'adoption du système fédéral en 1993 et constituent les pivots locaux de l'administration (HAMID 2002). Il s'agit en principe d'un corps de vingt à trente membres volontaires, élus au suffrage universel pour des mandats de deux ans, et qui réalisent des réunions publiques deux fois par an. Tous les

⁴⁴² Les effets de la réactivation de la *Native Administration* ont été très divers au niveau local. Certains auteurs rapportent que l'autorité de *sheikh* et des *'omda* était restée légitime même après l'abolition de leurs charges officielles dans les années 1970 dans certaines zones rurales, mais aussi dans les camps des réfugiés. C'est le cas à Dar Hamid (EL ZAIN 1996) ou aux monts Ingessana (Harir in KEVANE et GRAY 1995) où la reprise du pouvoir de ces figures a été évidente lors de la réactivation de la *Native Administration*. Dans d'autres cas, tous les nouveaux *sheikh* et *'omda* sont apparus dans les années 1994-1995 (CASCIARRI 2001, 2009b). D'autres auteurs signalent au contraire les nombreuses contradictions causées par la remise en place de ces leaders « traditionnels » (KEVANE et GRAY 1995 ; ABU SHUOK 1998).

résidents adultes du voisinage peuvent participer à ces réunions pour décider des affaires locales, approuver ou désapprouver les programmes du comité (HAMID 2002). Cependant, la juridiction dont ils ont la responsabilité ne constitue pas une division territoriale unique : ils peuvent ainsi représenter un quartier, un sous-quartier, un village, un campement, ou un secteur d'un camp de réfugiés. Ces comités populaires n'ayant pas de fonctions exécutives, ils ne disposent pas de bureaux ou d'autres équipements et ne reçoivent pas des salaires de la part de l'Etat (HAMID 2002). Les responsabilités effectives des *lajna sha'biya* sont très variables : elles peuvent contrôler d'autres institutions qui opèrent dans leur juridiction, promouvoir la mise en place des services basiques, mobiliser les habitants pour des projets collectifs ou des événements politiques, soutenir la police dans des situations diverses ; cependant, comme l'indiquent plusieurs auteurs, leur rôle se limite dans la plupart des cas à la gestion de conflits locaux et à l'émission des certificats de domicile (HAMID 2002 ; PANTULIANO et al. 2011).

Le village de Tuti, constitué de trois Conseil de Quartier ou de Village (Quarter/Village Council – QVC) d'après le recensement de 1993 – Tuti 1^e, Tuti 2^e et Tuti 3^e – (CENTRAL BUREAU OF STATISTICS 1995), et, selon le recensement de 2008, il est divisé en trois Unités Administratives Populaire (Popular Administrative Unit – PAU) (CENTRAL BUREAU OF STATISTICS 2009) connues aussi sous le nom de *hay* : Tuti Nord, Tuti Centre et Tuti Sud chacun avec une *lajna sha'biya* (HAMZA 2002). Néanmoins, il était courant lors de notre travail de terrain que nos interlocuteurs, y compris des membres des comités populaires dont en particulier l'un des présidents, évoquent l'existence de cinq comités populaires en définissant de manière précise leurs limites. Concernant les *hay* et les comités populaires, Beshir (70 ans), retraité, nous explique que :

« C'est le gouvernement qui a divisé Tuti en *hay*, c'était au début [du gouvernement] de Nimeiry. C'était fait pour la distribution de la nourriture, il y avait des coopératives (*jam'ia ta'aunia*)⁴⁴³ où l'on apportait des marchandises, ils amenaient des quantités selon le nombre de gens qui habitaient dans les *hay*, selon le nombre de familles, ils ont divisé comme ça pour pouvoir subvenir [aux besoins] de tout le monde dans une période courte (...) les *lajna sha'biya* existent dès l'époque de Nimeiry jusqu'aujourd'hui » (entretien 56, 31/07/2011).

Pour beaucoup de nos interlocuteurs, les *lajna sha'biya* instituées au cours de la décennie 1990 s'inscrivent dans la continuité des instances politiques locales créées dans les

⁴⁴³ Il s'agit des points de distribution de denrées subventionnées qui ont été créés pendant le mandat du général Nimeiry.

années 1970⁴⁴⁴. A tel point que l'on continue à évoquer cinq *ḥay* avec cinq présidents de *lajna sha'biya*. La création des comités populaires à Tuti dans les années 1990 ne semble donc pas témoigner d'un changement drastique ni d'un renouveau des forces politiques locales, d'autant que ces comités ne jouent pas un rôle réel sur des sujets conflictuels. De plus, nos interlocuteurs ne mentionnent pas les assemblées qui doivent se tenir légalement deux fois par an : ce ne sont pas les présidents des *lajna sha'biya* qui gèrent les conflits locaux ou qui s'érigent en porte-parole de la population face à des tiers, l'une des leurs fonctions principales consistant à émettre des certificats de résidence. Toutefois, ils constituent une instance légitimée par le gouvernement qui agit sur des questions peu problématiques. Le président d'un des comités populaires nous explique à ce propos que :

« Je suis le président du *ḥay* quatre, il y a cinq *ḥay* et cinq présidents (...) chaque *ḥay* a une *lajna* avec un président et avec un budget et toutes ces choses-là. Hier, on était avec le coordinateur général des *lajna sha'biya* à Khartoum, on était avec lui trois présidents, on [a demandé un budget] pour réparer nos rickshaw⁴⁴⁵ et on a sollicité qu'il y ait une campagne de recensement à Tuti (...) [pour savoir] s'il y a des familles qui ont besoin d'aide, de *zaka*⁴⁴⁶ » (entretien 72, 20/12/2011).

Néanmoins, il existe à Tuti une importante capacité d'organisation locale avec la mise en place de comités pour la résolution collective de questions spécifiques. Ces comités et les assemblées qu'ils tiennent, n'intègrent pas des figures tels les *'omda* et les *sheikh* et, selon nos interlocuteurs, les membres des *lajna sha'biya* qui y participent ne le font pas au titre de leur poste dans le comité populaire. Nous allons maintenant décrire comment sont formés certains de ces comités et comment ceux qui y participent comprennent leur fonctionnement.

8.1.2. Les comités locaux

Il n'existe pas à Tuti une institution pérenne chargée de résoudre toutes les questions collectives : on observe plutôt la mise en place de comités spécifiques pour la résolution de conflits précis, comités qui sont créés à des moments forts où plusieurs personnes doivent se mettre ensemble face à des situations qui les affectent de manière commune. Nous avons identifié trois moments qui ont donné lieu à la création de telles structures : la « révolution de Tuti » en 1944 qui a donné naissance à la Compagnie de Développement de Tuti en 1946 et

⁴⁴⁴ Selon Gamal Hamid, celles-ci avaient été créées par le *Peoples' Government Act* de 1971 sous le nom de *wahadat asasiya* (unités de base) (HAMID 2002, p. 3).

⁴⁴⁵ Tricycle motorisé très utilisé à Khartoum pour le transport de personnes.

⁴⁴⁶ Aumône. *Zaka* veut dire « pureté » ou « propreté » parce que donner une partie de sa richesse aux personnes en besoin « purifie » la fortune de celui qui donne et le cœur de celui qui reçoit. Le *zaka* a cependant été transformé en un impôt sur le revenu qui doit être redistribué, en principe par l'Etat, aux personnes dans le besoin (MOHAMED ABDALLA, 2015).

que nous avons explorée dans la première partie de la thèse (§ 2.2.5) ; un comité pour faire face aux inondations causées par les crues du Nil (en 1946 et en 1988) ; et, enfin, le comité mis en place en 2011 pour la négociation de la planification de l'île avec le gouvernement. Les deux derniers sont appelés de manière récurrente des *lajna gaumia* (comité national) pour les différencier des comités qui relèvent du gouvernement. Ils fonctionnent donc indépendamment des institutions gouvernementales, et leurs dynamiques internes tout comme leur organisation demeurent diverses selon les questions à résoudre.

Nous avons vu dans la première partie de la thèse comment s'est créé le comité d'actionnaires pour la fondation de la Compagnie de Développement de Tuti (§ 2.2.5) : il reposait sur la participation exclusive d'hommes possédant des terres agricoles sur l'île. La propriété de ces terres constituait en effet la cause principale pour rejoindre la « révolution » et ensuite le critère de base pour s'affilier à la compagnie de développement⁴⁴⁷, bien que tous les habitants de l'île se soient alors trouvés en danger d'expropriation. Le leadership a été assumé à ce moment précis par un habitant du village qui non seulement avait une situation économique aisée, mais qui disposait également de connaissances importantes dans le milieu politique puisqu'il était un ancien fonctionnaire du gouvernement à la retraite. Dans les différents récits sur cet épisode, nos interlocuteurs se réfèrent à ce groupe de propriétaires comme des *Nās Tūtī* (gens de Tuti) qui se sont mis ensemble pour défendre la propriété des terres de l'île face au gouvernement.

Ensuite, un comité a été créé en 1988 pour surveiller les crues annuelles du Nil et agir en cas d'inondation. Beshir, actuel président de la *lajna sha'biya* du *ḥay* 4 a été très actif dans la création et dans les différentes actions menées par le comité. Il explique à ce propos :

« Nous avons formé un comité "national" (*lajna gaumia*) avec onze personnes du "pays" (*nās al balad*⁴⁴⁸) qui avaient de l'expérience, il y avait des personnes de chaque *ḥay* (...) Nous étions le haut comité (*lajna 'aliya*) qui demandait l'aide du gouvernement (...) les responsables de chaque secteur étaient membres de la comité et ils devaient choisir leur *taya* (...) une *taya* c'est un *team*⁴⁴⁹ (...) chaque équipe était responsable [de protéger] un flanc précis [de l'île] (...) On choisissait les responsables selon leur âge (*'umur, sin*), leur sagesse,

⁴⁴⁷ Les caractéristiques socioprofessionnelles ou les affiliations tribales n'apparaissent pas comme des critères déterminants pour rejoindre la compagnie de Tuti d'après les propos de nos différents interlocuteurs. Ceux-ci tenaient à souligner que chacun des actionnaires, en dépit des situations professionnelles variables, a contribué selon ses moyens à la création de la compagnie : par exemple, si Mustafa Khalid a acheté la moitié des actions, les agriculteurs ont quant à eux contribué avec un ou deux SDG. Des cadres et des fonctionnaires de l'Etat auraient même participé à la « révolution de Tuti » aux côtés des agriculteurs. En outre, il est possible de retrouver dans la liste des premiers membres de la compagnie des individus réclamant des affiliations tribales diverses.

⁴⁴⁸ Littéralement : pays, patrie. Le terme est utilisé dans le sens de gens du village ou gens de l'île.

⁴⁴⁹ En anglais dans l'entretien.

leur compréhension du travail, leur autorité, tu ne choisis pas n'importe qui, tu choisis quelqu'un qui est un peu conscient (...) Chaque *taya* avait sept ou huit personnes et un surveillant, normalement des "enfants de l'Ouest" (*awlād al Gharb*)⁴⁵⁰, chaque lieu avait un baril vide, avec un bâton ou deux, s'il y avait un danger et l'eau montait [le surveillant] tapait le baril [et] où que tu sois tu venais en courant (...) on faisait un appel à toute la population (*sha'ab*), en particulier les jeunes, avec les microphones dans les mosquées et avec les *pick-up* qui tournent au tour du village (*hilla*), pour appeler les jeunes pour qu'ils viennent protéger la ville (*medīna*) contre le Nil⁴⁵¹ (...) [il y avait] des garçons [et] les filles amenaient la terre avec leurs *tōb*⁴⁵² aussi, c'est la vérité ! une [d'entre elles] a ôté son *tōb* et l'a mis par terre, elle travaillait avec ses mains, les jeunes et les femmes âgées [travaillaient], tout le monde venait, tout le village, les hommes et les femmes, les jeunes filles et garçons, les petits et les grands, chacun [contribuait] avec ses capacités » (entretien 72, 20/12/2011).

Dans cette situation d'urgence, tous les habitants de Tuti sont invités à participer. Les catégories d'altérité qui ressortent pour différencier les gens dans ce récit sont celles de l'origine (gens « du pays », gens de l'Ouest), du genre et de l'âge : pour désigner un niveau plus collectif, notre interlocuteur évoque les « habitants » ou la « population ». L'organisation est assurée par des hommes sélectionnés selon au moins deux critères : le fait qu'ils soient issus de différents *hay*, et le fait qu'ils soient reconnus par leur expérience et leur autorité.

Pour autant, le comité créé en 2011 pour la négociation du processus de planification de l'île présente un autre mode de fonctionnement. Abdallah (71 ans), ancien agriculteur et membre actif du comité nous explique quant à sa création et son fonctionnement :

« [Le groupe des représentants de Tuti face au gouvernement] s'appelle le comité "national" de la planification (*lajna al gaumia le l takhṭīṭ*) [il] a été élu par les citoyens (*ahali*), (...) par tous, les femmes, les hommes, les jeunes et les [personnes] âgées. Ils se sont réunis, ils étaient deux mille et quelque (...) [Ils ont choisi] 70 personnes, des jeunes, des hommes et des femmes employés dans différents domaines (...) des représentants des maisons (*ruas al biyut*) et des gens avec des connaissances. Ces 70 personnes forment différentes sous-comités [comme] la comité d'organisation (*lajna tatanfizia*) [qui] est composée des représentants des propriétaires des terres et des ingénieurs qui sont les "enfants de Tuti" (*awlād tūtī*), et une partie des citoyens normaux (*mowatinin 'adiin*) (...) [il y a aussi] la comité de négociation (*lajna tatafa'ud*), celle-ci négocie avec le gouvernement, et revient vers les 70 [personnes du comité]. La comité de négociation [est composée] des gens que le gouverneur demande de rencontrer, là il y a le côté technique, [ces sont] des personnalités reconnues socialement (*shakhsiat i'jtimaia*) ayant un poids et des relations avec le gouvernement, il y aussi les gens du parti gouvernemental (*al hizb al ḥakīm*), en plus les ingénieurs qui ont l'expérience et la connaissance, ils se réunissent pour la négociation et, ils reviennent pour nous le communiquer au [groupe des] 70, ce groupe a la décision et [porte] l'opinion de ce "pays" (...) Mais cela n'a rien à voir avec les *lajna sha'biya*, celles-ci sont pour les *hay*, celle dont je te parle est un comité national, pour tout le monde » (entretien 68, 26/09/2011).

⁴⁵⁰ Par cette appellation, notre interlocuteur fait référence aux gens originaires de l'Ouest, de la même manière qu'il parlera plus loin des enfants de Tuti (*awlād tūtī*).

⁴⁵¹ Le Nil est désigné au Soudan par le mot *bahar* qui veut dire littéralement « mer ». Bahar-al-Abyad veut dire Nil Blanc et Bahar-al-Azrag veut dire Nil Bleu.

⁴⁵² Vêtement féminin qui consiste en une large bande de tissu et qui se porte drapé sur le corps au-dessus d'un blouson.

La création de ce comité témoigne d'une recherche de légitimité plus large puisque plus de deux mille personnes auraient participé à l'élection des représentants de la population. Certains critères d'altérité reviennent dans le discours, mais cette fois-ci pour marquer l'inclusion d'un plus grand éventail d'individus : hommes et femmes, jeunes et personnes âgées, propriétaires des terres agricoles et non-propriétaires. Néanmoins, d'autres catégories sont introduites, en l'occurrence des groupes professionnels – des employés, des ingénieurs – ou des affiliations politiques – des gens du parti du gouvernement –, catégories qui rentrent en jeu pour le choix des représentants. Si certains viennent en tant que chefs de famille, la reconnaissance sociale, les connaissances dans le milieu politique et les connaissances en différents domaines constituent autant d'atouts qui entrent en jeu dans la sélection de ceux qui vont porter la voix du « pays ».

Cependant, certains traits paraissent communs à ces comités même si ces derniers sont créés pour la résolution d'une question précise. En premier lieu, la connaissance se voit accorder une valeur importante, qu'il s'agisse d'aptitudes techniques – en matière de droit ou d'ingénierie – ou d'ancrages dans des milieux particuliers – le milieu politique, le milieu médiatique. Ce sont principalement ces personnes qui constituent les comités de représentation des habitants face à des tiers. Néanmoins, on peut observer, au fil du temps et pour des questions diverses, l'implication de personnalités locales reconnues pour leur âge ou leur « sagesse » – au-delà de leurs connaissances dans des domaines techniques et des cercles sociaux politiques ou journalistiques – dans les trois comités créés à Tuti. Leur participation s'avère en effet essentielle pour assurer la diffusion des informations et la mobilisation des habitants de l'île. Si, dans les deux derniers cas décrits, les habitants sont en outre appelés massivement pour résoudre les différentes situations conflictuelles selon leurs capacités, il convient de rappeler que leur champ de participation est en partie déterminé par leur statut. Celui-ci découle de la superposition de différentes caractéristiques, dont l'origine, le genre, l'âge, la possession des terres ou la situation professionnelle⁴⁵³. Enfin, il importe de repérer certaines continuités dans les personnes qui forment les différents comités : d'une part, le président du comité "national" de la planification est le responsable volontaire de la compagnie de développement de Tuti créée en 1946⁴⁵⁴, et son père était lui-même secrétaire

⁴⁵³ En 1988, les gens originaires de l'Ouest du pays surveillent et frappent des tambours, les femmes assurent l'alimentation des travailleurs et ôtent leurs *tōb* en cas de besoin, et les enfants portent des petits sacs.

⁴⁵⁴ Lors de notre travail de terrain en 2011 et 2012, la compagnie était principalement chargée de la gestion du système d'irrigation.

de la compagnie lors de sa création. D'autre part, Beshir, l'un des membres les plus actifs dans le comité créé en 1988, était devenu président d'une *lajna sha'biya* en 2011.

Or, chaque comité obéit à une trajectoire différente de formation, qui plus est dans une époque précise : on peut toutefois identifier des transformations importantes en comparant leur fonctionnement. A cet égard, la légitimité à participer ou à représenter la population évolue au fil des années et selon la situation : en 1946, seuls les hommes propriétaires des terres sont appelés à participer dans les négociations avec le gouvernement, tandis qu'en 1988 on peut remarquer le rôle plus visible des femmes. D'autant qu'en 2011, des gens ne possédant pas de terres agricoles, mais disposant de compétences techniques et de connaissances dans certains milieux et domaines sont inclus dans les négociations. Si les catégories de l'altérité ne sont pas en elles-mêmes repensées, elles paraissent investies d'une nouvelle valeur au fil du temps.

En outre, il convient de noter une autre différence concernant les interlocuteurs auxquels font face les comités dans chaque situation : en 1944, il s'agissait des fonctionnaires du gouvernement colonial, dans un contexte politique bouillant à l'approche de l'indépendance du pays. Alors qu'en 1988, ce sont des fonctionnaires du gouvernement soudanais qui prêtent main-forte aux habitants de l'île pour éviter les dégâts des crues. Mais en 2011, comme nous le verrons par la suite, le conflit autour de l'aménagement urbain de l'île met surtout en négociation, voire en confrontation, les habitants de Tuti et le gouvernement. S'il faut remarquer le souci commun aux récits de nos différents interlocuteurs de se démarquer du gouvernement en place en revendiquant une certaine indépendance – notamment par l'appellation de ces comités *lajna gaumia* –, le fonctionnement effectif des comités montre également l'importance fondamentale des liens personnels au sein du milieu politique et de la connaissance ses rouages.

A la différence des événements de 1944 et de 1988, la question de la planification à partir des années 1990 met en relation les habitants de Tuti avec de nouveaux interlocuteurs nationaux et internationaux, souvent non étatiques. Ceux-ci jouent aussi un rôle en déterminant en partie les critères qui légitiment le choix de telle ou telle personne pour la constitution des comités de représentation, comme nous allons le voir en revenant sur les différents projets de planification qui concernent l'île de Tuti.

8.2. La planification de l'île de Tuti : conflits et acteurs

8.2.1. Ruptures et continuités du plan d'aménagement de Khartoum

La planification de l'agglomération de Khartoum dans son ensemble a fait l'objet de plusieurs projets depuis le début du XX^e siècle qui se différencient selon l'étendue de l'espace planifié, les préoccupations principales auxquelles chaque plan devait apporter une réponse, ou les institutions chargées de leur conception⁴⁵⁵. Au-delà de ces contrastes, il y a un trait commun à ces efforts de planification, en l'occurrence la participation active d'institutions internationales travaillant en partenariat avec le gouvernement soudanais. Si le premier projet de planification pour la ville de Khartoum a été conçu par les administrateurs coloniaux (SudA PK1591 MCL), tous ceux qui l'ont suivi dans le Soudan postcolonial ont été pensés par des agences internationales de planification urbaine – Doxiadis Associates Consulting Engineers of Athens et Mefit Consulting Engineers of Rome⁴⁵⁶. Depuis les années 1990 le développement de l'aménagement urbain est en outre audité et analysé par des consultants privés ou par des organismes de coopération internationale tels Habitat Group (BANNAGA 1996), UN habitat (MURILLO et al. 2009) et l'Humanitarian Policy Group (PANTULIANO et al. 2011).

En analysant les différents projets de planification de Khartoum, la plupart des auteurs s'accordent sur le fait qu'aucun d'entre eux n'a été entièrement réalisé (CHOPLIN et FRANCK 2010 ; DENIS 2005b ; PANTULIANO et al. 2011), à tel point que certains les qualifient de « rêves de papier » (DENIS 2005b, p. 113). Cependant, les différentes tentatives de planification urbaine ne mentionnent ni les éventuelles causes de l'insuccès des plans précédents, ni la possibilité de résoudre les différents facteurs qui les auraient fait échouer. Or, loin des explications récurrentes accusant les contingences du contexte ou l'incapacité de

⁴⁵⁵ Le premier texte de planification date de 1911. Conçu par des ingénieurs coloniaux, il concerne les trois villes de la conurbation et prend en compte la position géographique de Khartoum, le climat, les problèmes de santé, les caractéristiques de la population, la géologie et l'hydrographie. Ces facteurs déterminent la planification de l'établissement et la construction des maisons (*SudA PK1591 MCL*). Le deuxième plan de développement est conçu en collaboration avec la firme grecque Doxiadis en 1959-60 et se concentre principalement sur le développement et l'extension de la ville (*Medu* 17/4/PLA/URB*). Ensuite, la firme italienne Mefit conçoit un plan de développement urbain en 1977 projeté à six ans en relation avec le plan de développement national qui avait des objectifs à long terme concernant l'agriculture, l'emploi, l'industrie et le secteur tertiaire (*Medu* 17/4/PLA/URB*). Plus tard, en 1991, un plan de développement est à nouveau conçu par Doxiadis et se focalise sur le problème des populations déplacées et des établissements illégaux, tout en proposant la déconcentration aussi bien sur le plan administratif que dans les services urbains (LAVERGNE 1999).

⁴⁵⁶ Notons la différence avec les plans d'aménagement urbain de Carthagène qui sont conçus par la municipalité.

l'Etat soudanais à mettre en place les projets d'aménagement urbain⁴⁵⁷, l'oubli systématique des échecs répétés paraît une caractéristique inhérente à de nombreux projets de développement planifié. Evoquant le travail de réflexion anthropologique qu'il a mené sur un projet de développement en Inde⁴⁵⁸, David Mosse explique que son ethnographie a causé des controverses vis-à-vis des agents de développement parce qu'« elle interrompait une approche managériale qui accélère l'histoire faisant que les aspirations du présent effacent constamment les expériences du passé, où il est toujours très tôt pour juger le succès d'une nouvelle technologie [ou d'un nouveau projet d'aménagement] dont les échecs sont contingents (...) et dont tous les avantages (...) résident dans le futur »⁴⁵⁹. Ceci paraît être le cas des projets de planification urbaine conçus pour Khartoum où, en outre, le futur paraît toujours repoussé. Ainsi, il semble que le rôle de ces projets est d'invoquer l'ordre et de désigner une instance garante de le maintenir, ne serait-ce que dans un futur incertain, alors que cet ordre paraît sérieusement compromis par la croissance désorganisée et inéluctable de la ville.

Le Khartoum Structural Plan Mefit-Centec (2007- 2033) est le dernier projet de planification urbaine qui concerne l'agglomération de Khartoum. Il a été conçu par la firme italienne Mefit (MEFIT 2007)⁴⁶⁰ sur commande du gouvernement soudanais et devrait être mis en place par le Ministère de Planification Physique et des Utilités Publiques. Rendu public en 2007, il repose sur le développement de cinq phases de cinq années chacune, pour cinq échelles territoriales : transnationale, interétatique, régionale, rurale, et urbaine ; tout en présentant différents scénarios de la ville qui se développeraient progressivement dans le futur (MEFIT 2007). L'une des nouveautés du Khartoum Structural Plan (KSP) réside dans le fait

⁴⁵⁷ Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer les échecs dans la réalisation des différents projets d'aménagement urbain. Pour certains auteurs, le budget réservé à la construction d'infrastructures urbaines était encore très bas en 1996 alors que la performance fiscale du ministère demeurait très faible (Post in CHOPLIN et FRANCK 2010). Dans les divers travaux d'expertise, l'échec est imputé à la fragilité de l'économie, à l'inefficacité des institutions gouvernementales, aux problèmes environnementaux et aux conflits économiques et politiques (PANTULIANO et al. 2011).

⁴⁵⁸ Il s'agissait d'un projet financé par le DFID Britannique (*Department for International Development*) dans l'Ouest de l'Inde où l'auteur a participé en tant que consultant.

⁴⁵⁹ « *It interrupted a managerial view that accelerates history so that the aspirations of the present constantly erase the experiences of the past, where it is always 'too early' to judge the success of new technology, whose disappointments are contingent (drought or monsoon excess), whose latest results are always the most promising, and whose full advantage (upon which justifying economic analysis is based) lies in the future* » (MOSSE 2006a, p. 943).

⁴⁶⁰ Cette firme italienne a des bureaux à Rome, à Londres et à Khartoum. Son spécialité est la planification urbaine et régionale mais elle travaille aussi dans le développement d'infrastructures et de bâtiments (des routes, des aéroports, des édifices publics et des hôtels). La firme a des projets dans de nombreux pays (Sri Lanka, Russie, Palestine, Jordanie, Ouganda) mais leur principal client est le Soudan : l'entreprise y a en effet conçu des projets de planification urbaine pour Khartoum et pour le Kordofan, le projet de l'aéroport de Khartoum, avant de réaliser des études pour la mise en place du Canal de Jonglei. Ces informations sont disponibles sur : <http://www.mefitltd.com/home.swf> (date de consultation : 26/08/2014).

que pour la première fois, ce projet de planification urbaine a la possibilité d'être ratifié au niveau exécutif et législatif : une fois approuvé par le Parlement, le plan est donc censé devenir une loi (PANTULIANO et al. 2011, p. 7).

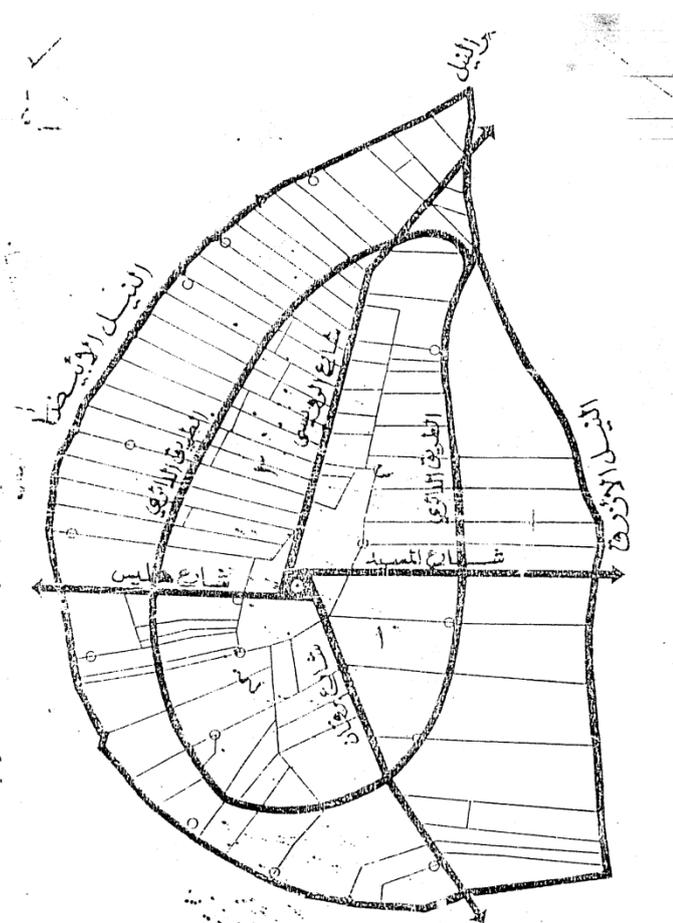
En ce qui concerne l'île de Tuti, plusieurs projets d'aménagement ayant préconisé dans le passé des transformations particulières ont été boycottés par la population ou abandonnés par le gouvernement⁴⁶¹. A la différence de ceux-ci, le KSP a déjà vu certains de ses objectifs principaux réalisés à Tuti. Dans une vision globale de la conurbation de Khartoum, le KSP recommande à cet égard des transformations importantes pour l'île qui vont principalement dans deux directions : le développement du secteur touristique et l'allègement du trafic routier au sein de la capitale. Concernant Tuti, il est ainsi possible de lire dans le KSP :

« *Le Tuti-Nile Junction System* est projeté pour constituer le cœur urbain pour [le développement de] la culture, le tourisme et la récréation, qui sera étendu sur les bords [du Nil] à Khartoum, Omdourman et Khartoum Nord. La voie périphérique est définie comme une boucle véhiculaire qui sert tant au trafic qu'à la distribution [du flux véhiculaire] »⁴⁶².

Plusieurs mesures sont nécessaires pour atteindre ces deux objectifs : à propos de l'allègement du trafic routier, le projet prévoit la construction de trois ponts reliant l'île à chacune des trois villes de l'agglomération et d'une voie qui fait le tour de l'île pour une meilleure distribution du trafic dans la capitale (carte 9). Quant au développement du tourisme, il s'agit de réaménager les berges du Nil sur l'île pour les dédier à cette activité. Ces trois éléments – la construction des ponts, le tracé de la voie périphérique et l'aménagement des berges du Nil – sont à la base d'importants conflits où entrent en jeu différentes définitions de la terre et des habitants de Tuti que nous nous proposons maintenant d'explorer.

⁴⁶¹ Nous avons mentionné dans la première partie de la thèse (§ 2.2.1) des projets ponctuels de relocation de la population de 1906 et de 1944. En outre, dans le *Doxiadis Plan for Greater Khartoum Urban Area 1958-83* (Medu* 17/4/PLA/URB), l'île de Tuti était classifiée comme un espace de récréation alors qu'elle était considérée, dans le *Mefit Plan for Development of Greater Khartoum* (Medu* 17/4/PLA/URB), comme un secteur agricole (ABDULLA et ABU SIN 1991).

⁴⁶² « *The Tuti-Nile junction system is projected to constitute the urban core for culture, tourism and recreation, augmented by the opposite water front's of Khartoum, Omdourman and Khartoum North. The ring road system is defined as a strategic movement loop which serves both as by pass and a distributor* » (MEFIT 2007, p. 6).



CARTE 9 - PROJET D'AMENAGEMENT DES VOIES POUR L'ILE DE TUTI

Source : site internet de l'île de Tuti : <http://www.tuti.ws/php/> (date de consultation 11/12/2014).

8.2.2. Les acteurs internationaux : le pont de Tuti et le mythe de la modernité

Le 21 mars 2009 a vu l'inauguration du pont reliant l'île de Tuti à la ville de Khartoum : l'achèvement de cette infrastructure, l'un des pivots centraux du KSP, matérialise fortement le projet de planification urbaine pour les habitants et ouvre la voie à la poursuite tangible de l'application des objectifs du KSP concernant l'île.

Rappelons que les négociations pour la réalisation du pont avaient commencé dans les années 1990 et que sa construction a démarré en 2004 : pendant cinq années, les habitants de Tuti ont ainsi observé des grandes machines et des dizaines d'ouvriers ériger la plateforme qui allait enfin les relier à la ville. La conception du pont a été assurée par les firmes anglaises DLT⁴⁶³ et A&A Company tandis que la construction a été réalisée par une alliance de

⁴⁶³ Cette firme est spécialisée dans la construction d'infrastructures collectives urbaines et dans le bâtiment, mais aussi dans la mise en place d'infrastructures industrielles, portuaires et pour l'extraction du pétrole. L'entreprise a mené des projets dans de nombreux pays dont le Kuwait, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Angleterre, les Etats Unis, l'Italie, la Chine, le Brésil, le Venezuela, l'Irlande et le Soudan Ces informations sont

compagnies anglaises, américaines, chinoises et allemandes sous-traitant différentes entreprises locales (CHOPLIN et FRANCK 2010).

Le pont est décrit par ses concepteurs comme étant une infrastructure « élégante » et « moderne »⁴⁶⁴ et l'entrée « Tuti Bridge » sur Wikipedia indique qu'il s'agit du premier pont suspendu construit au Soudan et l'un des premiers de ce type en Afrique⁴⁶⁵. Dans ces discours, l'inauguration de la structure est présentée comme un point de renversement significatif à l'échelle du pays mais aussi du continent tout entier. Ces images sont reprises dans d'autres registres qui font de la construction du pont l'achèvement d'un passage de la « tradition » à la « modernité » pour la population.

A l'occasion de l'inauguration du pont, la presse internationale proclame ainsi avec enthousiasme le passage des habitants de Tuti à la « modernité » : la BBC intitule l'article qui transcrit l'événement « Sudan's Nile Island joins the 21st Century » (BBC News 19/05/2010). L'article, ainsi que le compte-rendu de l'ambassade américaine à Khartoum, annonce que cette « entrée dans le XXI^e siècle » amènera inévitablement, à un moment ou à un autre, à la déplorable disparition d'un lieu unique et de ses traditions⁴⁶⁶. Mais ces récits d'un changement irréversible sont avant tout rendus possibles parce qu'ils partent de l'image d'une « communauté » cohérente qui serait déstructurée par des changements qui la dépassent. Dans un texte intitulé « Changements profonds à Tuti Island » qui se trouve dans le chapitre « Vulnérabilité et les conséquences sociales de l'urbanisation » d'un des derniers travaux de consultation consacré au développement urbain de la ville de Khartoum, il est possible de lire :

« On doit spécialement mentionner les changements de nature dans la vie sur un des sites les plus vieux de Khartoum – Tuti Island – qui se trouve à la confluence du Nil. Foyer d'une communauté traditionnelle tribale⁴⁶⁷ et indigène de paysans (les Mahaas) (...) leur île a été transformée par l'ouverture du premier pont véhiculaire de l'île de Tuti en 2009 et par l'intérêt d'investissement dans cet emplacement stratégique au centre de la ville. Les

visibles sur la page internet de la firme Dorman Long Technology, disponible sur : <http://www.dormanlongtechnology.com> (date de consultation 10/04/2015).

⁴⁶⁴ <http://www.dormanlongtechnology.com> (date de consultation 10/04/2015).

⁴⁶⁵ Wikipedia (2015) « Tuti Bridge », disponible sur : https://en.wikipedia.org/wiki/Tuti_Bridge (date de consultation 17/01/2015).

⁴⁶⁶ Le compte rendu, sous le titre « Traditional Tuti. A collection of photographs of Tuti Island by sudanese and american photographers » est disponible sur : http://sudan.usembassy.gov/media/press-releases-pdf/traditional_tuti_book_launch_26may2010_5.pdf (date de consultation : 12/08/2014).

⁴⁶⁷ Associée à l'idée d'une « communauté traditionnelle de paysans », la référence tribale vient ici appuyer, comme le notent certains auteurs, l'affirmation de la survie d'ordres archaïques, incompatible avec la modernité (BONTE et BEN HOUNET 2009), dans une vision évolutionniste qui pense la tribu comme un état du développement des sociétés humaines.

communautés expliquent que, tandis que des tentatives avaient été faites pour collectiviser la prise de décisions quant aux offres d'investissement, il était inévitable que quelques individus vendent leurs terres à des étrangers [*outsiders*]. Le changement dans l'utilisation de la terre et l'augmentation du trafic sont seulement un indicateur [du changement]. Les administrateurs indigènes dans l'île ont exprimé des inquiétudes quant à l'acquisition récente de grands terrains dans l'île par un investisseur égyptien, qui planifie de développer des enceintes de luxe pour des vacances en partenariat avec la Tuti Development Corporation. Les résidents de Tuti se sont récemment engagés dans un projet en partenariat avec USAID pour photographier et publier [un livre sur] leur mode de vie unique avant qu'il ne disparaisse » (PANTULIANO et al. 2011, p. 31).

Bien que produits par des acteurs très divers – journalistes, diplomates, consultants du secteur humanitaire –, ces récits rentrent en écho les uns avec les autres et rejoignent les discours coloniaux sur la préservation de la tradition, dans la continuité des écrits académiques consacrés à la population de Tuti entre les années 1970 et 1990. Ces derniers se sont en effet surtout intéressés à des dynamiques d'économie politique, dans un courant théorique marxiste et tributaire des théories de l'urbanisation de l'École de Chicago, pour interpréter les différentes transformations sociales ayant lieu sur l'île en termes de l'aliénation, d'anomie et de désintégration de la « communauté » (LOBBAN 1973, 1975 ; DAVIES 1994). Cependant, certains auteurs ont pu noter que ces discours académiques ont amplement considéré l'urbain à la lumière de l'ethnologie rurale et en ce sens préconçoivent la ville comme un lieu de déstabilisation et de déstructuration sociale (LE WITA 1984 ; AGIER 2009). Selon Rémy Prud'homme (2010), ces discours auraient largement imprégné les acteurs et les actions des secteurs humanitaires et du développement qui adopteraient, dans leurs procédures mêmes, une certaine position « anti-urbaine ».

Toutefois, ces discours sont à la fois réutilisées et alimentées par des gens de Tuti : comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse (§ 2.2.5), l'idée du passage d'un monde « rural et traditionnel » à un autre « urbain et moderne » est largement reprise par certains de nos interlocuteurs pour expliquer leur histoire récente. La similarité des descriptions faites dans les textes des agences de développement avec les récits de nos interlocuteurs sur leur propre histoire rejoint les propos de James Ferguson (1999) sur les mineurs de la ville de Kitwe – Province du Copper Belt, Zambie. Cet auteur indique que les propos sur la modernisation relèvent du mythe à deux titres : dans son acception populaire qui considère le mythe comme une version fautive des choses, et dans son acception anthropologique qui, en se concentrant sur ses fonctions sociales, conçoit le mythe comme un plan où se posent les catégories pour interpréter l'expérience (FERGUSON 1999). Par conséquent, nous dit Ferguson :

« D'une part, le récit de la modernisation a toujours été de la mauvaise science sociale, c'était (et c'est encore) un mythe dans sa première acception, basé sur des mauvaises perceptions de l'histoire moderne de l'Afrique urbaine. Mais, d'autre part, le mythe de la modernisation (non moins qu'un autre mythe) donne forme à une compréhension du monde et fournit un ensemble de catégories et postulats qui façonnent l'expérience des gens et l'interprétation de leurs vies »⁴⁶⁸.

Néanmoins, si certains de nos interlocuteurs reprennent le dualisme entre tradition et modernité pour donner du sens à leur histoire et à leur position au sein de la ville, ils rejettent la catégorisation courante qui les présente comme une population traditionnelle et rurale. A ce propos, Abdallah (70 ans), ancien agriculteur, explique à propos du recueil de photographies édité par USAID et l'ambassade américaine qui consignait particulièrement des photos des champs, d'anciens bâtiments, des petites ruelles de l'ancien village de Tuti :

« Ce n'est pas un bouquin ancien, quand [le photographe] l'a fait, Tuti était développée (...) avec tous les types de services de la ville, l'électricité, l'eau, les écoles intermédiaires et secondaires, de nouvelles constructions, pas les bâtiments traditionnels (...) mais je ne sais pas pourquoi il n'a pas fait de photos de ces choses-là (...) l'américain là je ne sais pas s'il a fait ça exprès ou il ne voulait pas refléter ce qu'il a vu (...) Tuti est une ville, avant 80% de ses terres étaient agricoles aujourd'hui [il y a seulement] 30% (...) C'est une société civilisée, éduquée et consciente (...) » (entretien 68, 26/09/2011).

Ainsi, le biais « anti-urbain » – qu'il est possible de déceler dans les écrits et les travaux photographiques de ces différents observateurs externes – est très nuancé dans les propos de nos interlocuteurs à Tuti : le sentiment de perte de certains aspects du passé⁴⁶⁹ n'exclut pas le désir d'avoir des rues goudronnées et spacieuses pour la circulation des voitures, un pont, ou d'autres infrastructures qui sont associées typiquement à l'espace urbain, comme il est noté par d'autres auteurs ayant travaillé sur l'île (FRANCK 2015) et plus largement dans des contextes urbains (BAYAT, 1997). Hanin (35 ans), femme au foyer explique à propos du pont :

« Qu'est-ce que je pense du pont ? le pont est très beau [il] et a vraiment facilité [beaucoup de choses pour] les gens [il est] très bien, les gens de Tuti étaient fatigués des ferry, c'était vraiment terrible, un vrai problème pour les malades ou les femmes qui allaient accoucher, la nuit c'était difficile, parfois le ferry était de l'autre côté, ils sifflaient et sifflaient et criaient pour que le monsieur du ferry vienne, nous étions fatigués, mais maintenant avec le

⁴⁶⁸ « On the one hand, the narrative of modernization was always bad social science; it was (and is) a myth in the first sense, resting on fundamental misperceptions about the modern history of urban Africa. But, on the other hand, the myth of modernization (no less than any other myth) gives form to an understanding of the world, providing a set of categories and premises that continue to shape people's experiences and interpretations of their lives » (FERGUSON 1999, p. 14).

⁴⁶⁹ Nous rapportons ici un poème inscrit sur la porte d'un champ privé à Tuti : « Ah mon frère ! Tuti qui était la mère de l'agriculture n'est plus là/Elle est devenue une vieille (femme) dont le temps a saisi la force/Il n'y a plus les *sāgā* qui s'allumaient jusqu'au coucher du soleil/ Il n'y a que des rickshaw partout/Même les chevaux ont été bridés ».

pont, *māshā' Allāh* !, si elle [l'île] est planifiée (*khaṭaṭa*) elle sera mieux que l'Amérique ! » (entretien 64, 10/09/2011).

Les propos de Hanin nous obligent à revoir la grille de lecture utilisée pour comprendre les différentes dynamiques engagées avec la construction du pont et la planification de l'île. Si l'augmentation du trafic et l'abandon de l'agriculture ont pu être évoqués comme conséquences négatives de la nouvelle infrastructure, il s'agit de dépasser le dualisme simpliste entre la « perte des traditions » ou « l'entrée à la modernité » : c'est un conflit sur le pouvoir d'action et de décision sur les terres de l'île qui rentre en jeu. Ceci est particulièrement visible dans le litige sur la propriété des berges du Nil et dans les conflits autour du tracé des au sein de l'île.

8.2.3. *Le statut des terres et la contestation des droits d'exploitation*

En juillet 2011, Abdallah (70 ans), habitant de Tuti fortement impliqué dans le processus de négociation avec le gouvernement autour de la mise en place des projets de planification de l'île, nous expliquait :

« En vérité pour moi le pont est un pas vers l'avenir, mais c'était fait d'une manière inadaptée au lieu (...) Et maintenant, le pont est ouvert et il nous a mis dans une situation difficile. Ils [le gouvernement] ont commencé à se disputer avec nous sur [l'emplacement, la disposition et la taille] des rues et à négocier sur [la propriété] des terres (...) [maintenant], ils veulent faire un deuxième pont. Nous n'allons jamais accepter cette histoire-là même s'ils vont reprendre leur pont et s'en aller » (entretien 77, 05/01/2012).

La réalisation de l'un des objectifs du KSP, en l'occurrence l'allégement du trafic routier pour l'ensemble de l'agglomération, pose un premier problème car le plan prévoit, outre la construction d'une route autour de l'île, le tracé de voies à l'intérieur de l'espace habité. Ce tracé intéresse une large partie de la population de l'île, bien au-delà des seuls propriétaires des terres agricoles, puisqu'il implique plus largement tous ceux qui perdent une partie de leurs lots d'habitation face au droit de passage que suppose la construction d'une nouvelle rue. Néanmoins, l'établissement des droits de passage au moment de la redistribution des terres par la *tarbī'a*⁴⁷⁰ prévoit que chaque propriétaire contribue avec une surface proportionnelle à celle dont il est propriétaire, ce qui n'est pas le cas lors du tracé des rues par le gouvernement dans l'espace déjà habité. Puisque les nouvelles rues ne se construisent en accord avec les différents propriétaires au profit de la collectivité, elles ne sont plus

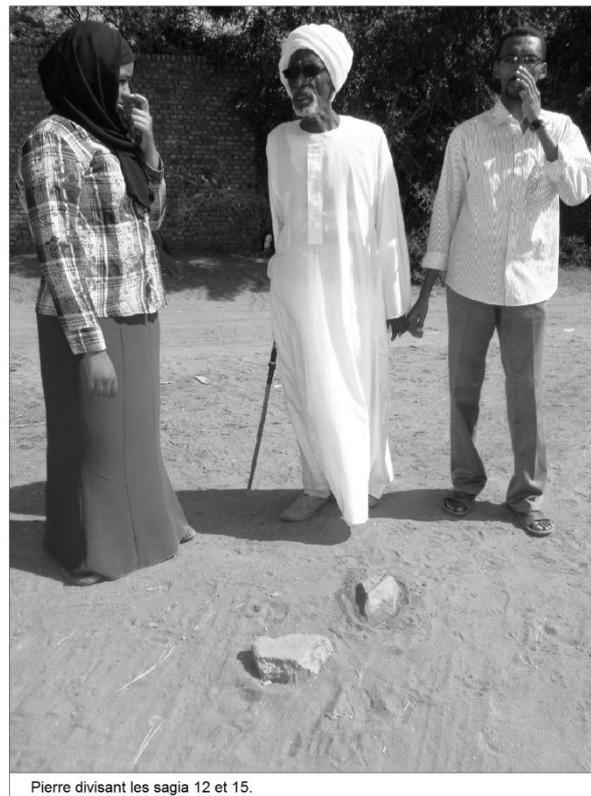
⁴⁷⁰ La *tarbī'a* (quadriller) suppose que l'on met les terres de plusieurs personnes ensemble pour ensuite en additionner les surfaces : à partir de là, on soustrait la surface nécessaire à la rue. La surface restante est divisée entre le groupe de propriétaires qui se sont mis ensemble pour la *tarbī'a* mais la rue est d'usage collectif (§ 5.2.2.2).

considérées comme un don volontaire et le gouvernement est censé compenser, en argent ou en terres – ailleurs que sur l'île –, ceux qui perdent une partie de leurs lotissements d'habitation avec le tracé des rues.

Une autre difficulté de l'application du KSP renvoie à l'adéquation des terrains situés tout autour de l'île pour le développement d'activités touristiques et récréatives, objet d'un important désaccord sur la propriété de ces terres entre des habitants de Tuti et le gouvernement. Nous avons vu dans la première partie de la thèse qu'en 1925 (§ 2.2.3), les propriétés foncières individuelles ont été enregistrées le long de la Vallée du Nil par le *Land Regulation Act* et que toutes les surfaces non enregistrées individuellement ont été inscrites comme propriété de l'Etat (MURILLO et al. 2009). A Tuti, l'extension du village tel qu'il était en 1925 a été enregistrée comme terrain d'habitation tandis que le reste des terres non inondables a été divisé en 88 *sāgīa* et enregistré en tant que terres agricoles appartenant chacune à un individu ou à une famille. Des piquets en pierre, connus sous le nom de « pierre de *sāgīa* », ont été enfoncés dans les quatre points qui indiquaient les limites de chaque parcelle au moment de l'enregistrement des terres en 1925 et sont par ailleurs encore observables sur place pour rappeler ces délimitations (photos 23, 24).



Pierre divisant les *sagia* 44 et 45.



Pierre divisant les *sagia* 12 et 15.

PHOTOS 23 et 24 : **PIERRE DE SAGIA A TUTI**. Septembre 2011. L. Arango.

Les surfaces de terre situées au-delà des « pierres de *sāgīa* » étaient inondables lors des crues et n'ont pas été enregistrées en 1925. Ensuite, dans les années 1970, l'*Unregistered Land Act* a édictait que toutes les terres inhabitées et non cultivées étaient considérées comme propriété de l'Etat (BEN HOUNET et al. 2011). Il importe ici de mentionner que les terres inondables sont appelées, le long de la Vallée du Nil, des terres de *jarēf*⁴⁷¹ (carte 10). Tout au long du XX^e siècle, la construction des différents barrages principalement en amont du Nil Bleu a cependant fortement dérégulé les dynamiques fluviales (BABIKER IBRAHIM et EL ABDIN EL BORAI 1991), ce qui a transformé progressivement les contours de l'île. Le flanc Est qui, lors de la diminution des crues du Nil, était annexé aux rives du secteur de Shambat – Khartoum Nord –, en a été dissocié petit à petit jusqu'à en être totalement séparé par le fleuve, d'importantes étendues de terres agricoles ayant été érodées et perdues à jamais dans ce secteur de l'île. Simultanément, les terres *jarēf* du flanc Ouest de l'île ont été de moins en moins inondées jusqu'à ce qu'elles ne soient plus inondées du tout lors des crues. Si les *sāgīa* du flanc Est ont pu perdre entre 400 et 500 mètres de profondeur, celles du flanc Ouest ont pu gagner jusqu'à 450 mètres dans ce processus (carte 10)⁴⁷².

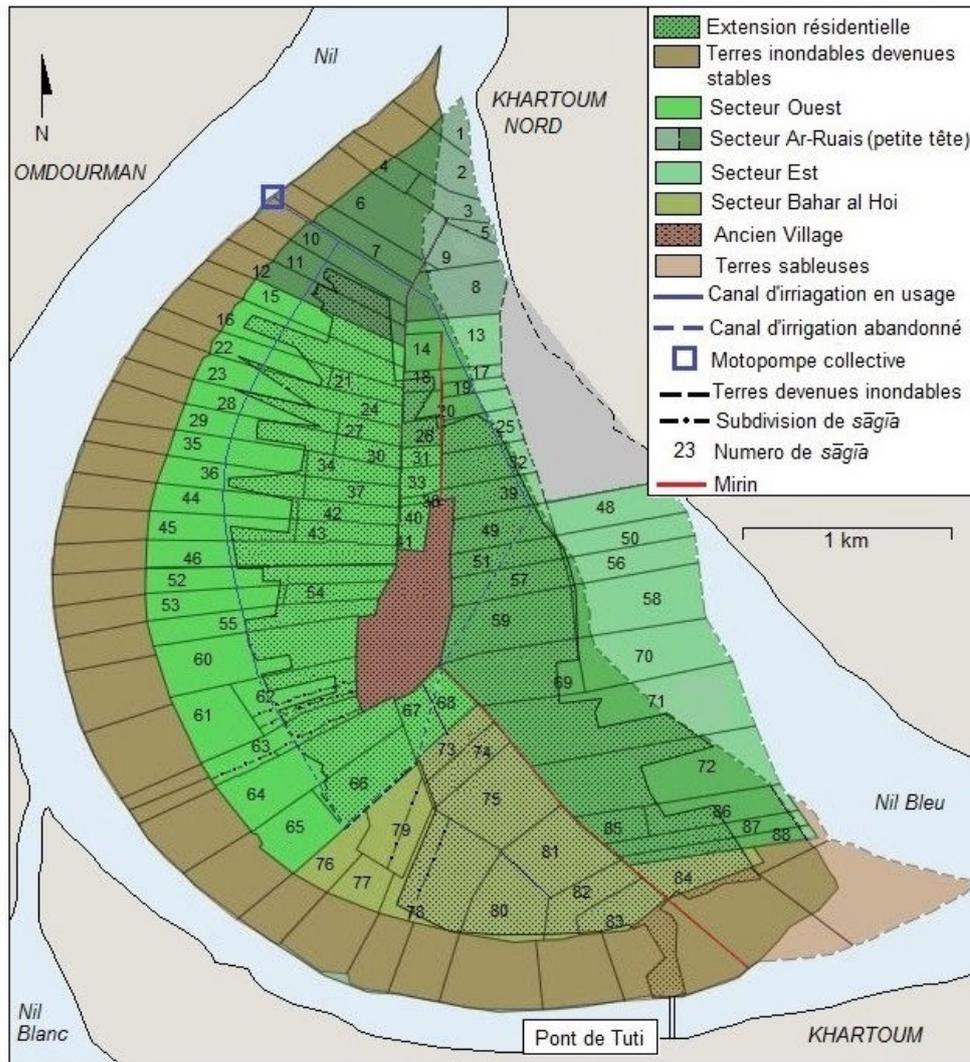
Avec la réduction de la hauteur des crues, les terres n'étaient plus inondables et l'on a pu développer des cultures permanentes le long de l'année sur le côté Ouest de l'île. Parallèlement, les gens ont commencé à construire des habitations sur les terres agricoles enregistrées comme des *sāgīa* : mais si les terres *jarēf* n'étaient plus inondées, elles demeuraient instables pour le bâti et ont continué à être cultivées, surtout dans des systèmes de métayage ou d'affermage dont les bénéficiaires étaient des migrants principalement venus de l'Ouest du Soudan. L'appropriation des terres *jarēf* – non enregistrées en 1925 – était juridiquement possible aux yeux des propriétaires des *sāgīa* à Tuti : avec la saisonnalité des crues du Nil, les dynamiques d'extension et de rétrécissement des terres labourables étaient une condition structurelle de la propriété des terres⁴⁷³. Pour les gens habitant près des berges, les terres de celles-ci sont « vivantes » : leur surface augmente et diminue. Cette variation est intégrée dans les règles de distribution foncière sous le principe du *gusūd* – littéralement : « fin », « limite » – qui suppose que l'extension des parcelles situées sur les berges du Nil n'est mesurée que dans leur largeur parallèle à la rive, leur longueur étant

⁴⁷¹ Terres inondables, recouvertes par la crue du Nil (DELMET 1986, p. 72).

⁴⁷² Un processus similaire est décrit par Christian Delmet plus au Nord dans la Vallée du Nil dans le village de Taragma (DELMET 1987).

⁴⁷³ Ceci était probablement le cas tout le long de la Vallée du Nil. Voir à ce propos l'article de François Ireton « The transfer of agricultural land ownership in a village of the Nile Valley in Sudan: household strategies, contexts and uses of the different legal frames » (à paraître).

variable avec la montée et la descente du fleuve (carte 10). La propriété foncière pouvait ainsi s'étendre au-delà des « pierres de *sāgīa* » sur les terres de *jarēf* qui, devenues labourables de manière permanente, avaient changé de statut aux yeux des propriétaires des terres. Découlant du même principe, les terres érodées du côté Est de l'île n'ont pas à être compensées, car elles ont été « prises » par le fleuve.



Sources : Cadastre de Tuti 1925, Données de terrain, Google Earth 2010. Cartographie : L. Arango, S. Zug

CARTE 10 – TERRES AGRICOLES ET EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE DE L'ILE DE TUTI⁴⁷⁴

Néanmoins, le principe de *gusūd* n'est pas reconnu par l'Etat qui s'en tient aux « pierres de *sāgīa* » pour déterminer l'étendue des parcelles enregistrées à Tuti. Ce qui pousse

⁴⁷⁴ Il est possible de voir sur cette carte les changements géomorphologiques de l'île : sur le côté Ouest est visible l'annexion d'une bande de terre et sur le côté Est la perte de toute une ligne de *sāgīa* et celles qui sont restées définitivement dans la rive Est du Nil. Carte réalisée par Haider, habitant de Tuti, ayant fondé une bibliothèque sur l'île.

les propriétaires à invoquer leur usage prolongé des terres de *jarēf* pour justifier la propriété de celles-ci :

« Les *sāgīa* ont une limite là où il y a les pierres de *sāgīa*, le reste s'appelle *jarēf*, c'est là où nous avons des contestations avec le gouvernement, cela n'est pas enregistré au nom de quelqu'un, mais le gouvernement veut mettre la main dessus, or nous y cultivons depuis plus de cent ans, ça nous appartient par le '*urf*⁴⁷⁵» (entretien 55, 30/07/2011).

Dans cette confrontation entre les propriétaires fonciers et le gouvernement, le statut des terres revêt une importance capitale pour maintenir et étendre le droit de les exploiter. Néanmoins, ce droit ne dépend pas seulement de l'enregistrement réalisé en 1925 ou de l'emplacement des « pierres de *sāgīa* », mais renvoie aussi à des aspects plus instables comme les conditions écologiques – l'inondation des terres – ou l'exploitation permanente des terres : considérées comme des terres *jarēf*, inondables et non enregistrées, les terres en litige seraient la propriété du gouvernement ; considérées comme des terres de *sāgīa*, cultivées en permanence depuis longtemps, elles reviendraient par le '*urf* aux mains de ceux qui sont les propriétaires des surfaces enregistrées. Dans cette logique, les propriétaires fonciers de Tuti mettent l'accent sur ces aspects plus flexibles de la définition des terres pour étendre leur pouvoir d'action et d'exploitation foncière. Il convient de remarquer que ce litige entre les propriétaires des terres agricoles et le gouvernement autour des terres *jarēf* met en lumière l'importance des changements écologiques dans la redéfinition des termes du conflit.

Cependant, d'autres actions ont été entreprises par les propriétaires fonciers pour maintenir la plus grande surface de terre sous leur emprise. Nos interlocuteurs évoquent à la fois la possibilité de négocier avec le gouvernement et de passer par des relations personnelles hautement placées mais aussi des activités de contestation allant de la dénonciation de la situation dans les journaux locaux jusqu'aux grèves.

En plus de ces actions, qui pour certains auteurs caractérisent le statut des élites de l'île et leur lien avec le gouvernement et les partis politiques du pays (FRANCK 2015), les propriétaires des terres de Tuti s'unissent pour agir à l'encontre des décisions des instances étatiques. En effet, le gouvernement a voulu trancher l'extension des *sāgīa* et des *jarēf* en décrétant que dans les flancs Sud et Ouest de l'île, les terres entre le Nil et la route carrossable appartenaient au gouvernement et celles entre la route et les terres d'habitation étaient la

⁴⁷⁵ Ensemble de règles coutumières. « Le mot dérive du verbe « connaître », signifie la chose connue de tous et d'après laquelle on règle ses rapports avec autrui (...) Il est appelé à régler trois catégories principales de conflits, selon que l'action criminelle porte atteinte à l'existence (meurtre, coups et blessures), à l'honneur (perte de la face, viol, adultère, injures), ou aux biens (vol, créance) » (Chelhod in DENOIX 1996, p. 11). Dans ce cas précis notre interlocuteur fait référence à un droit de propriété acquis par l'usage prolongé des terres.

propriété des particuliers. Si le gouvernement faisait probablement référence à la route existant le long du canal d'irrigation où sont enfouies les « pierres de *sāgīa* », l'emplacement précis de ladite route n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties sur des cartes ou dans des systèmes géo-référencés. Face à cette ambiguïté, un groupe de propriétaires de terres agricoles situées dans le flanc Ouest de l'île s'est mobilisé à notre départ en 2012 pour tracer une nouvelle route le plus proche possible du fleuve, ce qui permettrait aux propriétaires de réclamer la surface la plus large de ces terres comme étant leur propriété. Ils ont appelé cette nouvelle voie « la route de la révolution »⁴⁷⁶.

8.2.4. Les transactions sur les terres et la Tuti Island Investment Co.

Parallèlement au KSP, un autre projet d'aménagement a été conçu spécifiquement pour l'île de Tuti à l'initiative de la Tuti Island Investment Co., compagnie privée aux capitaux soudanais, égyptiens, chinois – chargés du projet – et koweïtiens et malaisiens – chargés de l'exécution du projet – (CHOPLIN et FRANCK 2010). S'inscrivant dans une tendance plus générale d'investissement du secteur privé dans la planification de Khartoum au cours des années 2000⁴⁷⁷, le projet de la Tuti Island Investment Co. ne rentre pas en contradiction avec le KSP mais vient plutôt se greffer aux objectifs proposés par celui-ci.

Lors de notre première visite à Khartoum en 2008, un énorme panneau était affiché sur l'île à côté de ce qui serait le lieu d'arrivée du pont inauguré en 2009. Placé à côté d'un bâtiment récemment construit où étaient situés les bureaux de la Tuti Island Investment Co., ce panneau portait le message suivant: *It's not a dream ... We have the land ... We have the vision* (FRANCK 2015). Pourtant, le panneau n'était plus là à notre retour en 2010 : selon plusieurs interlocuteurs, l'investisseur, qui n'était pas un habitant de Tuti, avait acheté quelques terres au Sud de l'île mais avait dû arrêter son projet après avoir rencontré des problèmes avec le gouvernement. Pour expliquer cet échec, Mustafa, entrepreneur à la retraite, déclarait : « cela s'est passé parce qu'il l'a fait tout seul, je lui ai dit "tu n'auras pas de succès si tu fais ce projet tout seul, si tu le fais avec les gens vous pouvez vous mettre

⁴⁷⁶ Quand ce groupe de propriétaires nous a invités à voir la nouvelle route, ils se référaient à celle-ci en anglais en l'appelant « revolution street ».

⁴⁷⁷ Le projet Al-Sunut envisage de créer un centre d'affaires, avec zone résidentielle et terrain de golf, dans le secteur de Mogran, à la confluence des deux Nils, et pour lequel a été créée le partenariat public-privé Al-Sunut Company, composé du gouvernement de Khartoum, du Ministère de planification, du Fonds National d'assurances et de DAL, l'une des entreprises privées les plus puissantes du Soudan (<http://www.alsunut.sd>). Il faut aussi mentionner le projet Medīnat-al-Noor qui prévoit de développer une zone résidentielle avec des centres commerciaux, des bureaux, un zoo et un terrain de golf dans le secteur d'Abu-Se'id sur les rives du Nil du côté d'Omdourman (<http://ipc-kwt.com/al-noor.html>) (CHOPLIN et FRANCK 2010 ; FRANCK 2015).

ensemble, dans une coopérative et vous pourriez combattre le gouvernement ensemble" » (entretien 52, 04/02/2010).

La description de l'échec des projets de la Tuti Island Investment Co. est l'occasion pour certains de nos interlocuteurs de valoriser l'action collective en faisant référence aux épisodes du passé – notamment ceux de 1946 – où les propriétaires des terres se sont mobilisés pour faire face au gouvernement colonial. De plus, ces narrations sont utiles pour affirmer leur position envers la propriété des terres et l'investissement par des gens extérieurs à l'île. Un de nos interlocuteurs explique à ce propos :

« Quelque chose comme [la terre] qui ne mange pas, qui ne boit pas, qui ne s'use pas, et qui ne devient pas infertile, ça ne se vend pas (...) si quelqu'un veut vendre tu peux lui parler [pour le convaincre de ne pas la vendre] s'il insiste tu trouves une manière de le lui acheter, et si tu vois qu'il insiste et qu'il a besoin de l'argent c'est mieux que l'achat soit entre les gens de la famille. Le plus important c'est que vous ne laissez pas un « étranger » (*gharīb*) s'introduire entre vous (...) la vente doit se faire avec quelqu'un que l'on connaît, chercher les gens de bien, des gens de Tuti (Nās Tūtī) que vous connaissez et qui vous connaissent très bien (entretien 55, 30/07/2011).

Les transactions sur les terres sont des situations privilégiées pour explorer le contenu des catégories d'appartenance, la manière de définir le « nous » et « l'autre ». La catégorie Nās Tūtī apparaît particulièrement intéressante dans notre exemple en ce qu'elle mobilise des normes sociales et des connaissances implicites qui servent à inclure et à exclure socialement « l'autre » dans des situations spécifiques. Cette catégorie se construit dans une polarité entre le plus éloigné, l'étranger (*gharīb*), et le plus proche, la famille (*'aila*). Entre ces deux pôles, de nombreuses caractéristiques sont mobilisées pour définir la position des interlocuteurs dans l'échange. A ce propos Abdallah expliquait à notre traductrice lors d'un entretien :

« Ton père n'est pas d'ici [de Tuti] mais toi tu es d'ici [parce que ta mère est d'ici] (...) de ton père tu as un côté, de ta mère tu as un autre. Mais les gens se réfèrent toujours à Tuti parce que Tuti est très connu et il y a plus de stabilité (*aktar istigrarun*) (...) Regarde *nās Dawd* (les gens, les parents de Dawd), ils habitent en dehors de Tuti, mais ils se réfèrent à Tuti parce que c'est leur origine (*aṣl*) (...) à cause de l'origine tu fais toujours référence au lieu, si tu vas n'importe où et tu dis "je suis de Tuti" on va te demander "tu connais Abdallah ?", le problème vient si tu n'as pas ces informations. Votre éducation n'a rien d'important si vous ne laliez pas aux connaissances [sur votre lieu d'origine] ou si vous ne vous asseyez pas avec les personnes âgées qui peuvent vous donner des informations » (entretien 55, 30/07/2011).

Ainsi, si la catégorie Nās Tūtī désigne d'abord un lieu, elle ne renvoie pas seulement à la caractéristique objective du lieu de naissance, mais se combine avec la référence aux liens de filiation que chacun peut revendiquer et qui lui sont reconnus sans qu'une caractéristique soit entièrement exclusive de l'autre : des gens qui n'habitent pas à Tuti ou n'y sont pas nés peuvent se dire Nās Tūtī tandis que d'autres qui y sont nés ne peuvent pas – tels les enfants

des migrants de l'Ouest du Soudan⁴⁷⁸. La catégorie Nās Tūtī intègre aussi d'autres caractéristiques comme la trajectoire personnelle des individus, les liens de filiation, réels ou supposés, mais aussi les connaissances que chacun peut mobiliser quant à l'histoire commune et aux autres individus reconnus comme étant des Nās Tūtī⁴⁷⁹.

Cette catégorie est en partie organisatrice des transactions foncières⁴⁸⁰ en ce qu'elle sert à inclure ou à exclure les possibles acheteurs des terres en cas de besoin dans une polarité établie entre les interlocuteurs les plus « proches » et ceux qui sont les plus « lointains » : si la vente et l'achat des terres sont courants entre les gens d'une même famille, elle peut avoir lieu entre des gens de différentes familles « qui se connaissent bien ». Mais lorsqu'elle a lieu avec un « étranger » elle est particulièrement mal vue. A ce propos Habab – étudiante d'anthropologie, 23 ans – et Abdallah – ancien agriculteur, 70 ans – commentaient lors d'une de nos rencontres :

« A : Beshir là, il a vendu sa terre à deux milliards,
H : mais il a perdu.
A : Maintenant il n'a rien, il ne porte même pas un '*aima*⁴⁸¹, avant [quand il a vendu] il utilisait une canne et il marchait fièrement et il parlait à cinq personnes [en même temps], est-ce-que ça se fait comme ça ?
H : Il a perdu tout son argent, il a fait un [mauvais] investissement et il a perdu »
A : il n'était pas prêt pour ça
H : Maintenant, il n'a ni les terres ni l'argent » (entretien 55, 30/07/2011).

Ainsi, les droits de propriété foncière sont très importants à Tuti : la terre représente à la fois une assurance pour le futur, un signe d'appartenance et la garantie de rester liés à l'île. Les individus qui vendent la terre sans en avoir besoin, et de surcroît à des « étrangers », sont condamnés d'un point de vue moral dans des discours où le vendeur, ambitieux et fautif, finit par perdre les terres et l'argent gagné. Mais vendre à des inconnus ou à des gens qui ne

⁴⁷⁸ Les travailleurs agricoles venant de l'Ouest du pays, *nās al jinēna*, (les gens des jardins) représentent l'altérité extrême entre les habitants de l'île par la superposition de plusieurs références, notamment ethniques et socioéconomiques : s'ils sont arabophones, certains d'entre eux continuent à parler d'autres langues que l'arabe – le Zağawa par exemple –, leur immigration récente tranche irrémédiablement la question des origines et ils réalisent des travaux que quelqu'un reconnu ou se revendiquant comme Nās tūtī ne réaliserait pas – les femmes vendent du thé et de la nourriture dans les champs par exemple.

⁴⁷⁹ Etre Nās tūtī veut aussi dire connaître certaines informations sur les liens de parenté, les héritages des terres, les ancêtres, les noms de famille, l'histoire de l'île et ses personnages principaux. Il s'agit d'une connaissance et de relations qui ne peuvent pas être mobilisées par les « étrangers » et que peuvent conserver ceux qui sont partis de l'île. En outre, il faut connaître le statut et l'histoire de ces interlocuteurs et être reconnu par les autres.

⁴⁸⁰ Après avoir signé l'accord auprès d'un avocat, la transaction est enregistrée dans un bureau à Tuti où sont consignées les transactions sur les terres agricoles. Cependant, il n'est pas reconnu à l'extérieur de l'île, et notamment par le gouvernement, tant que le changement dans le statut des terres – le passage des terres agricoles à des terres d'habitation – n'est pas officialisé.

⁴⁸¹ Turban pour les hommes, signe de richesse.

partagent pas les mêmes habitudes fait surtout encourir le risque de perdre la possibilité de mener des actions collectives sur les terres face à des tiers. Ainsi, les propriétaires fonciers négocient, élargissent et maintiennent leur pouvoir d'action et de décision sur les ressources par l'objectivation d'une image de groupe qui se construit sur la polarité intérieur/extérieur et qui implique la dissimulation des dynamiques politiques et des contradictions internes. Néanmoins, ces contradictions existent et la possibilité d'une entente commune entre propriétaires est aussi remise en cause par des projets individuels de développement conçus par certains habitants de Tuti.

8.2.5. Les projets locaux d'aménagement et les images de l'île

Quelques personnes de Tuti ont formulé elles-mêmes des projets de planification qu'ils prétendent faire accepter à la fois par la population de l'île et par le gouvernement. D'autres ont acheté des terres agricoles à leurs voisins dans l'objectif de construire des hôtels et des lieux de loisirs tandis que certains prévoient même des plans alternatifs quant au tracé des rues. Un de ces projets a attiré notre attention car il concerne l'aménagement de l'île dans son ensemble et constitue un motif de discussion pour ses habitants. Lors de notre premier travail de terrain en 2010, Mustafa, fils du « héros » de la révolution de Tuti en 1944 nous a exposé le projet suivant à l'aide d'un croquis qu'il gribouillait tout en parlant (figure 9) :

« M: Voilà mon point, ça c'est tout Tuti, sur cette partie (rouge sur la carte) il y a des gens qui louent des maisons, mais c'est un lieu ancien et sale (...) nous demandons qu'il y ait une station de transport là. On donnera aux propriétaires des terrains ailleurs (...) ce 7% [qui correspond à l'ancien village] deviendra un espace public et les propriétaires seront compensés
L : Où, à Khartoum ?

M: Nous avons sélectionné un lieu au Sud d'Omdourman qui s'appelle Salha, c'est mon projet il a déjà été accepté par la comité des gens de Tuti.

L : alors vous allez bouger les gens d'ici et vous allez leur donner des terres à Salha ?

M : Nous allons remplacer quelques terres ici [au centre de Tuti], ce 7%, là bas [à Salha], alors quand le lieu sera vide on pense faire une espèce de centre : une station de transports, un espace ouvert, un parc, des bureaux [partie orange dans la carte] et on utilisera aussi cet espace vide là [berges du Nil - espace jaune sur la carte]

L : ce sont des terres agricoles ?

M : Oui, il faut présenter cela aux planificateurs pour qu'ils prévoient des projets ici. Bien sûr nous prendrons la terre ici et ici [espaces roses sur la carte] et probablement le gouvernement prendra ceci [espace marron sur la carte], allez, prenons cette partie pour le gouvernement

L : Pour en faire quoi ?

M : n'importe, un hôtel international, n'importe, bien sûr quelques terres seront prises par le gouvernement, disons 40% des terres, cette partie-là [portions vertes sur la carte]. Ainsi, les terres de chaque personne sur cette partie de Tuti seront diminuées de 40% (...) Mais ce qui va se passer c'est que le prix du mètre carré dans l'île va s'élever à 2 000 dollars, avant ce n'était que de la terre, mais avec la réalisation des projets les prix vont augmenter (...) les projets les plus importants auront lieu dans le centre de l'île et tout autour.

L : Mais il y a toujours le problème des crues ?

M : non, c'est fini, les investisseurs vont faire une digue autour de l'île, c'est une partie des dépenses

L : Mais qu'est-ce qui va se passer avec les gens qui habitent autour du centre ?

M : ils vont rester là nous essayons d'élever leur standard de vie (...) ceci est mon projet

L : Mais ce n'est pas le gouvernement (...)

M : Nous avons dit au gouvernement qu'il s'agit d'un projet des gens, nous avons fait une réunion et les gens de Tuti l'ont accepté, mais il paraît que le gouvernement veut donner l'acceptation après les élections » (entretien 52, 04/02/2010).

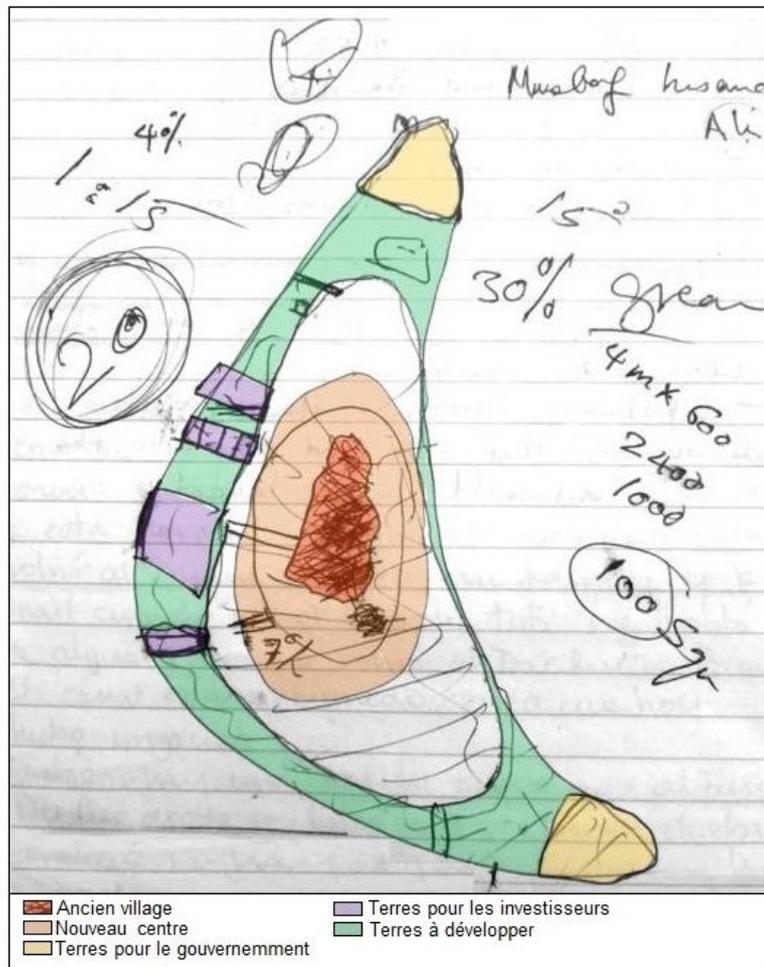


FIGURE 9 : LE CROQUIS DE MUSTAFA

Le projet est en réalité largement contesté par les membres de la comité rassemblée pour discuter des problèmes de la planification de l'île, au point que l'un des membres explique : « Ce projet est le point de vue personnel de Mustafa, bien sûr, ce sont des choses imaginaires » (entretien 68, 26/09/2011), d'autant plus que les terrains dans le secteur de Salha font déjà l'objet de négociations complexes entre les gens qui habitent sur place et le gouvernement (ASSAL 2015). Néanmoins, la proposition de Mustafa reste intéressante parce qu'on y voit en acte l'importance que l'on attribue à l'accord d'un groupe large de personnes de l'île pour la réalisation de ces projets, bien que cet accord soit ici surtout fictif.

La représentation que Mustafa faisait de l'espace et des habitants de l'île à travers son croquis constitue un autre aspect intéressant dans son exposé. Comme le note Benjamin Orlove, les manières de représenter l'espace jouent un rôle particulièrement important dans les conflits de pouvoir autour des ressources (ORLOVE 1991). Néanmoins, ce rôle n'est pas le même si les cartes et les croquis sont dessinés par les gens qui circulent, habitent et connaissent l'espace ou si elles sont faites par des agents du développement ou des planificateurs urbains.

Par exemple, on peut voir dans le texte du KSP une carte de l'ensemble de l'agglomération de Khartoum où les 12 000 habitants de Tuti et la zone d'habitation sont « écrasés » par un énorme cercle vert qui représente le développement culturel, récréatif et touristique de la capitale. Les terres agricoles y sont définies sur la carte comme des *Nile Buffer* « zone tampon du Nil » et sont parsemées de points verts similaires de plus petite taille (figure 10). Il importe aussi de revenir sur les nombreuses cartes et vidéos présentées par la Tuti Island Investment Co., différentes des précédentes dans leur échelle et par le détail qu'elles offrent. Elles présentent ainsi en caméra plongeante les différents scénarios de développement pour l'île de Tuti, les projets d'habitation et l'évolution dans la construction des voiries et ponts (figure 11).

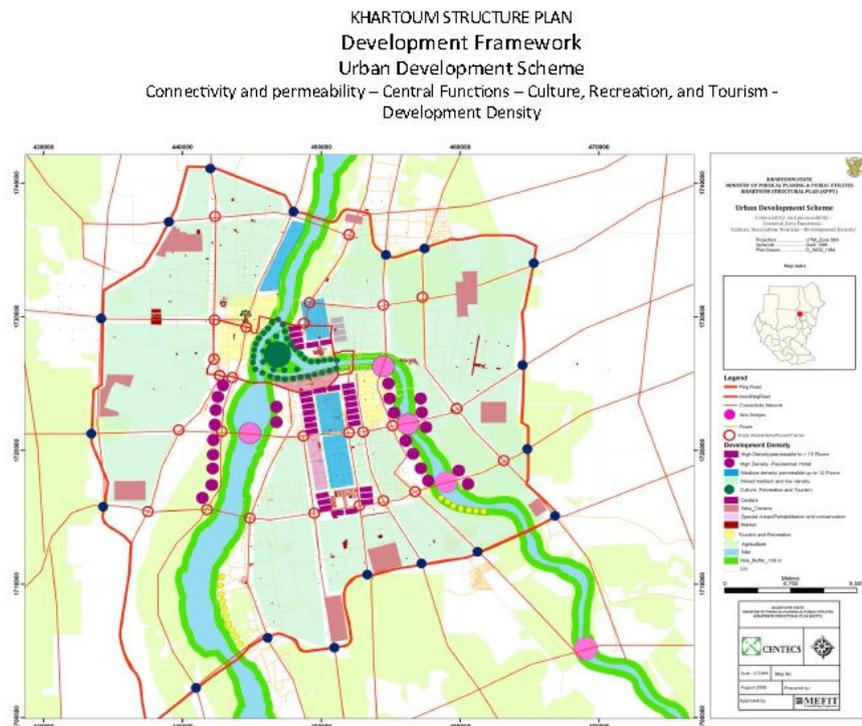


FIGURE 10: DEVELOPMENT FRAMEWORK/URBAN DEVELOPMENT SCHEME (MEFIT 2007, p. 61).

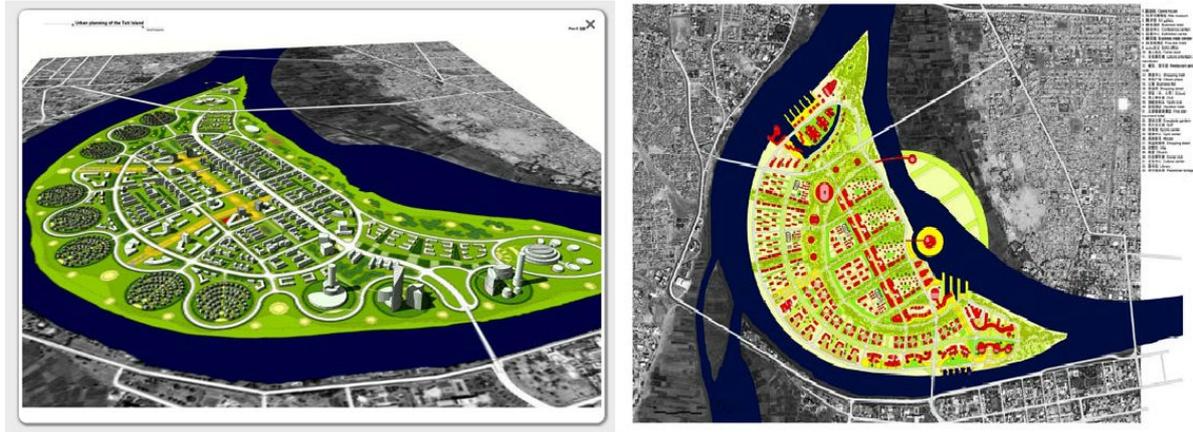


FIGURE 11 : PROJECT MASTER PLAN, disponible sur : <http://www.tuti-island.com> (date de consultation 09/09/2014).

Ces images incarnent la logique des processus de planification : elles dissimulent les processus historiques et politiques qui ont produit l'actuel assemblage des infrastructures sur l'île et cachent tout autant les importantes transformations impliquées par la mise en œuvre de tels projets dans le quotidien des habitants de l'île. Certains auteurs ont remarqué que ces images aseptisées et non conflictuelles perdent toute connexion avec le présent et deviennent des images virtuelles déterritorialisées qui se tiennent hors du temps et de l'espace qu'elles se donnent à représenter (CHOPLIN et FRANCK 2010).

Dans ce contexte, les croquis et dessins réalisés par nos interlocuteurs dans différents contextes brouillent en partie la dialectique couramment acquise entre les acteurs qui observent l'île depuis un point de vue externe – les planificateurs, par exemple – et ceux qui produisent les réalités sur l'île au quotidien – les habitants, par exemple. A travers ces illustrations qui représentent différentes questions – l'ampleur des crues, l'étendue des terres agricoles, le projet des rues dans l'île ou les quartiers (figures 12) –, leurs auteurs réintègrent des images de l'île, qu'ils connaissent et commentent, dans leur temps présent et leur espace quotidien. Ces cartes et croquis se multiplient dans la bibliothèque locale et dans le site internet créé par des habitants de l'île – principalement des jeunes vivant à l'étranger, mais aussi certains propriétaires fonciers – et viennent souvent accompagner les conversations et les débats. S'il n'y a pas de cartes disponibles pour appuyer les propos discutés, des croquis sont barbouillés avec précision et une multitude de détails.

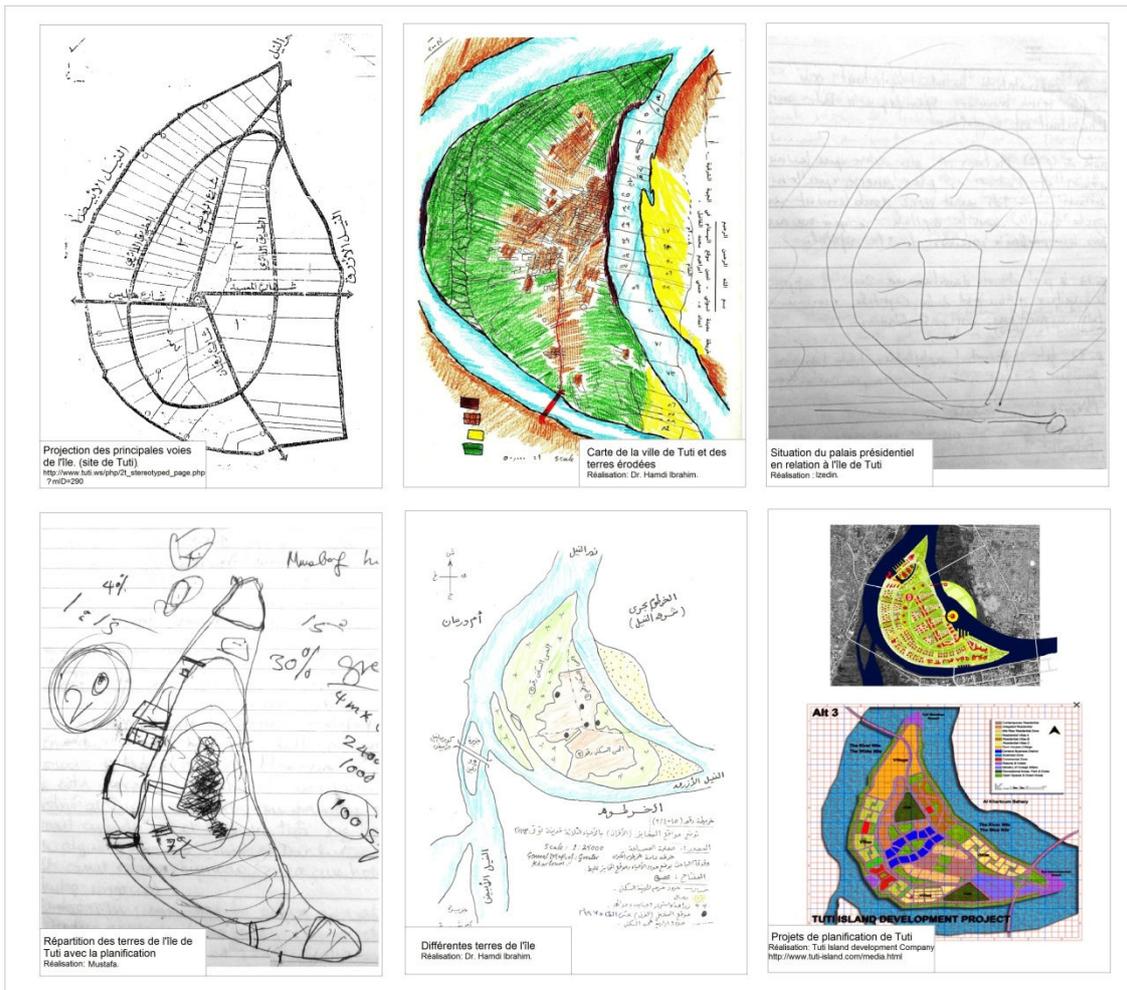


FIGURE 12 : CARTES ET CROQUIS DE TUTI

Mais, si ces images rendent compte de certaines dynamiques propres à l'espace insulaire qui ne sont pas visibles dans les cartes des projets de planification urbaine, elles peuvent indiquer des relations de pouvoir à un autre niveau : lorsque Mustafa imagine faire évacuer le centre de l'île, il montre indirectement la possibilité qu'auraient les propriétaires de ces maisons d'expulser les gens qui y habitent en location et qui sont principalement considérés comme des « étrangers ». Lorsqu'il affirme avoir l'accord des Nās Tūtī pour la réalisation de son projet, il indique l'importance qu'à la décision collective, bien que loin d'être aboutie, sur l'accomplissement de certains objectifs particuliers.

Ainsi, les projets de planification urbaine à Khartoum sont des champs de contestation et d'interaction constante qui comportent des relations de pouvoir et des négociations à plusieurs niveaux. D'une part, il y a les rapports entre ce qui est pensé par certains interlocuteurs – planificateurs, consultants, mais aussi des habitants de Tuti comme Mustafa – comme étant l'« ensemble » de la population de Tuti. D'autre part, il y a les relations et négociations entre les habitants de l'île eux-mêmes. Souvent, ces deux niveaux

s'enchevêtrent : les images d'une population homogène sont mobilisées pour des négociations entre les habitants de l'île, si différents soient-ils, alors que certains habitants de Tuti participent à des négociations et à des prises de décision au sein d'instances externes, principalement dans le secteur privé et dans le gouvernement.

De manière générale, les premières négociations passent par des descriptions d'une population homogène et cohérente. Ces images ont été produites et reproduites par des acteurs externes comme des fonctionnaires de l'Etat, des consultants, des planificateurs ou encore quelques chercheurs, qui observent Tuti de différents points de vue. Cependant, cette image a aussi été façonnée et reprise pour appuyer les revendications diverses que des individus et des groupes d'habitants de l'île mobilisent à titre collectif – notamment celles impliquées dans les négociations sur la planification. Ces images se construisent souvent sur la dichotomie tradition/modernité ou ruralité/urbanité. Des relations entre les habitants de l'île peuvent toutefois se construire sur cette dichotomie puisque les maisons de l'ancien village, qui représentent pour nombre de nos interlocuteurs le paradigme de la tradition, sont vides ou laissées en location aux travailleurs agricoles et autres « étrangers », aux familles les plus démunies, voire « arriérées ». D'ailleurs, le centre est le premier lieu qui devrait être « modernisé » dans le projet de planification de Mustafa.

Mais la négociation de l'exploitation et le droit d'usage des terres entre les habitants de l'île passent largement par la propriété foncière – avec des différences entre la propriété d'une parcelle agricole et la propriété d'une parcelle d'habitation. Comme nous l'avons vu, cette question mobilise la définition des catégories d'appartenance des acteurs impliqués dans les échanges qui combine des caractéristiques différentes comme l'origine, la filiation, la situation économique ou professionnelle, les connaissances de certains aspects historiques et des relations sociales, ainsi que la reconnaissance des autres.

Dans les transactions foncières, le statut des terres est fondamental. Celui-ci peut être arrêté selon différents principes qui rentrent parfois en contradiction ou sont exclusifs les uns des autres. C'est le cas de la définition des terres de *jarēf* qui ne correspond pas aux mêmes surfaces et donc aux mêmes propriétaires, selon que l'on invoque la position des pierres de *sāgīa* ou le principe du *gūsud*. C'est aussi le cas des *sāgīa* qui, enregistrées comme des terres agricoles en 1925, sont largement utilisées en tant que parcelles d'habitation à partir des années 1960. Ces contradictions et les désaccords entre les différentes logiques d'appropriation et d'usage des terres ouvrent la possibilité de négocier et d'élargir la marge

d'action des différents acteurs sur les ressources. Les acteurs impliqués dans les questions foncières reconfigurent cette marge par leurs pratiques et par la mise en jeu de différentes définitions des individus, des groupes impliqués dans les échanges et des terres.

8.3. La médiation de l'eau dans la relation entre l'Etat et le citoyen

Dans la première partie de la thèse (§ 2.2.6), nous avons vu que la station de pompage pour desservir la population de Tuti a été créée sur l'île en 1984, pendant le mandat du Général Nimeiry, après de nombreuses tentatives depuis les années 1960 pour amener l'eau du réseau urbain à la population. Ce système est un micro-réseau ne desservant que la population de l'île, du captage à la distribution en passant par le traitement, sans être lié à d'autres ensembles techniques plus larges. Deux ans avant la mise en place de la station de pompage, et suite aux programmes d'ajustement structurel, les secteurs de l'eau et de l'électricité avaient été séparés avec la création de la NWC dont l'administration était divisée entre les zones rurales et les zones urbaines pour l'ensemble du pays (NEGRE 2004). Rattachée depuis les années 1970 à l'administration urbaine de l'Etat de Khartoum, l'île de Tuti a alors été incluse dans le deuxième secteur.

Avec la création en 1994 des la Corporations de l'Eau de l'Etat de Khartoum (KSWC) – que nous avons évoquée dans la première partie de la thèse – l'administration du service d'adduction d'eau pour l'agglomération de Khartoum est partagée en trois bureaux responsables de chacune des trois villes constituant la capitale. Tuti a été rattachée au bureau central de la ville de Khartoum au moment de cette réforme administrative. Il convient aussi de noter la présence de bureaux locaux qui, existant souvent de longue date⁴⁸², avaient jusqu'à récemment sous leur responsabilité la maintenance technique et la collecte des paiements dans un ou plusieurs quartiers. C'est donc avec la mise en place définitive du réseau d'adduction d'eau à Tuti que l'eau de consommation domestique devient, comme le note David Mosse, « le médium des relations entre l'Etat et le sujet, ou l'Etat et le citoyen » (MOSSE 2008, p. 947). Autrement dit, les réseaux d'adduction d'eau pour la consommation domestique, comme d'autres réseaux propres à l'espace urbain, ont la potentialité d'incorporer les individus et les espaces dans une plus large matrice de règles et dans le champ administratifs (MALIQALIM SIMONE 2012).

⁴⁸² Certains bureaux locaux, responsables des quartiers les plus anciens de la ville ont été créés avec l'extension du réseau pendant l'époque coloniale (ARANGO 2009).

8.3.1. La bureaucratisation de l'accès à l'eau

Le bureau local de la KSWC de Tuti a été créé au moment de l'installation de la station de pompage et de traitement sur l'île en 1984 et ses fonctionnaires sont, dès sa fondation, responsables du fonctionnement technique du système. Dans d'autres contextes où l'eau de consommation est distribuée par des institutions étatiques, de nombreux auteurs ont montré comment la relation entre l'Etat et les citoyens se consolide par la dimension matérielle des réseaux d'adduction d'eau – les tuyaux, les compteurs d'eau, les motopompes, ou les valves – (KAIKA 2004 ; STRANG 2004 ; BENDER 2008 ; VON SCHNITZLER 2008 ; JANSSENS et THILL 2013). Dans cette discussion, le cas de Tuti nous permet d'explorer une autre facette tout aussi importante de cette relation, à savoir la dimension bureaucratique mise en œuvre par le biais des techniciens et des fonctionnaires de la KSWC⁴⁸³. Les propos d'Umam, technicien de la station de pompage de Tuti, illustrent l'importance des processus bureaucratiques dans la consolidation du rapport entre les citoyens et l'Etat :

« Seulement le propriétaire du terrain ou de la maison peut décider d'installer un nouveau tuyau. Lorsque l'on veut brancher une maison au réseau, qu'elle soit neuve ou pas, le propriétaire doit venir ici et faire la demande, moi je lui fais un papier qui indique la description de la maison et l'adresse, ensuite la personne va aux bureaux de la KSWC à Khartoum et là-bas on l'enregistre dans la base de données avec son nom, son adresse [quartier, numéro de bloc et de maison] et un numéro de consommateur pour les factures. On lui donne un nouveau papier qui prouve qu'il a payé et la personne revient ici, me donne le papier et je vais le brancher au réseau. J'installe un tuyau qui rentre à la maison et après la personne fait ce qu'elle veut dedans » (entretien 59, 17/08/2011).

C'est dans ces allers et retours entre différents bureaux que se consolident progressivement les caractéristiques qui serviront à identifier les ménages et les citoyens vis-à-vis de l'Etat dans l'accès à l'eau : les espaces domestiques sont distingués dans les cartes du réseau d'approvisionnement, chacun d'entre eux est reconnu par le numéro de bloc et de maison, et le propriétaire du terrain est identifié dans les factures avec un numéro de compte unique. En portant les blasons, slogans et tampons de deux importantes institutions étatiques – le Ministère des Finances et de l'Economie Nationale et la KSWC –, les factures et les reçus de paiement matérialisent la présence de l'Etat dans l'univers domestique (figure 13). Cette relation, à la fois symbolique et matérielle, est entérinée chaque mois par la distribution des factures et par la collecte des paiements qui se fait à domicile.

⁴⁸³ Cette dimension bureaucratique des formes d'accès à l'eau liant l'Etat et les individus a été explorée par David Mosse sur les systèmes d'irrigation en Inde, notamment pendant la période coloniale (MOSSE 2003, 2006c).

هيئة مياه ولاية الخرطوم KSWC

Commentaires الملاحظات	Date التاريخ		Lecture القراءة		Consommation الاستهلاك	Montant المبلغ En SDG بالجندي
	سابقاً	حالياً	سابقاً	حالياً		
Dernière Facture مخزونات	٢٦/٦/٢٠١١	٢٦/٥/٢٠١١				
	26/05/2011 - 26/06/2011					
Montant المبلغ						١٥
Code tarifaire الرمز التسعيري	62		Nom de l'utilisateur اسم المشترك			١٥
	السنة					١٥
	١٨٤A		أحمد عبدالرحيم محمد سليمان			n° de compte نمرة الحساب
	١٨٥٩٣٧		٠٢٢١٩٣٦٠٠٦٠١٧			
	نمرة العداد		prestataire Global Tuti مشتري توتي			

République du Soudan
Ministère de l'Economie et des Finances

جمهورية السودان
وزارة المالية والإقتصاد الوطني
Receipt No. 1377497
اصصال نمرة هم و خ

أنموذج مالي ايرادات نمرة ١٥
Fin Form (Rev.) No. 15

Localité: محلية / محافظة
Received from: محمد عبد الرحمن محمد عثمان

حساب	Particulars	L.S	جننيه	P.T	قرش
ON A/C OF	بي	١٥			
	رسته	١			
		٢			

Total In Words: الجملته كتابية ١٦

Date: ٢٠١١ / ٧ / ٢٠١١ التاريخ
Name of Collector: اسم المتحصل
Signature of Collector: امضاء المتحصل

SCPP - FF - 15 - 2000

FIGURE 13 : EXEMPLE DE FACTURE ET REÇU DE PAIEMENT

Outre la consolidation de la relation unissant les citoyens et l'Etat avec la mise en place du réseau municipal d'adduction d'eau et à travers les différents documents et processus bureaucratiques nécessaires à son fonctionnement, il importe de souligner la place fondamentale de médiation qu'accomplissent les techniciens et les fonctionnaires entre l'Etat et les propriétaires des maisons. Si cette observation ne fait pas de Tuti un cas exceptionnel, elle permet de rendre visible une caractéristique qui paraît spécifique aux anciens quartiers de Khartoum où des bureaux locaux de la KSWC sont établis depuis plusieurs années comme celui de Tuti : ce mode de fonctionnement implique l'affectation de fonctionnaires pendant de longues périodes dans le même quartier, ce qui suppose une relation longue et étroite entre les habitants d'une localité et les fonctionnaires de la KSWC (ARANGO 2015b). Le technicien en chef de la station de pompage de Tuti explique à ce propos :

« Lorsqu'il y a des plaintes ou des problèmes dans les maisons les gens viennent ici me voir, ils me donnent leur adresse, bloc tel maison telle, et je viens voir ce qu'il se passe, s'il n'y a pas d'adresse dans les maisons, ils me donnent des indications, "la maison est comme ci et comme ça" c'est à Asmalab ou à Shikirtab ou au Malaja (secteurs de Tuti) (...) je connais très bien Tuti et tous les gens me connaissent. Les plaintes se font rarement par écrit, elles se font plutôt de manière orale de même que les réparations » (entretien 59, 17/08/2011).

Les employés de la station de pompage travaillent sur place presque depuis l'ouverture du bureau : l'ingénieur a commencé à y travailler en 1984 et le technicien en chef en 1988. Employés par la KSWC, la plupart des techniciens vivent à Omdourman et deux d'entre eux se sont installés à Tuti. C'est par cette longue expérience de travail sur place que la figure des techniciens et fonctionnaires locaux de la KSWC à Tuti illustre bien un phénomène évoqué par James Ferguson et Akhil Gupta : « les employés de l'Etat au niveau des villages », selon ces auteurs, présentent un paradoxe intéressant. D'une part, leur présence dans le village rend difficile le maintien d'une image de l'Etat comme étant au-dessus de la société civile et de la famille ; d'autre part, en tant que membres marginaux de l'appareil étatique, ils offrent un exemple concret aux autres villageois de la verticalité de l'Etat et de leur incorporation dans celui-ci »⁴⁸⁴. C'est donc dans cette relation étendue dans le temps entre les habitants de l'île et les fonctionnaires, nouée dans la familiarité et la confiance, que se matérialise la relation entre les individus et l'Etat autour de la gestion de l'eau de consommation.

8.3.2. Fonctionnement du service de l'eau : plaintes, demandes, coupures

En plus de la médiation des fonctionnaires et techniciens, de nombreux documents et procédures mettent en relation les individus avec les instances étatiques autour de l'accès à l'eau de consommation. Ils constituent un moyen privilégié pour analyser la manière dont l'Etat est pensé par les individus et les fonctionnaires et, inversement celle dont les individus sont conceptualisés dans ces échanges avec les instances étatiques.

Comme dans d'autres quartiers de la ville de Khartoum, l'approvisionnement en eau est souvent discontinu à Tuti et les propriétaires des maisons viennent régulièrement déclarer des dysfonctionnements techniques auprès du bureau local de la KSWC. De plus, l'expansion rapide des habitations dans l'île entraîne de nombreuses demandes pour le branchement de nouvelles maisons, ce à quoi il faut ajouter les ordres de débranchement de celles qui ont cumulé des factures impayées. Certaines de ces demandes se font oralement, et d'autres doivent se faire par écrit. Quelle que soit leur nature, les documents produits – plaintes, pétitions de réparation, demandes de branchement et ordres de coupure du service de l'eau – sont tous consignés soigneusement dans le cahier des « urgences de l'eau à Tuti » qui est tenu attentivement par le technicien responsable de la station de pompage de l'île. Scellé par un

⁴⁸⁴ «Village level state workers, in particular, represented an interesting paradox. On the one hand, their presence in the village made it more difficult to sustain the image of the state standing above civil society and the family; on the other hand, as marginal members of the state apparatus, they provided a concrete example to other villagers of the verticality and encompassment of the state » (FERGUSON et GUPTA 2002, p. 985).

cachet qui officialise la procédure, chaque acte consigne la demande – réparations, branchement ou de coupure, etc. – et les étapes qui ont été suivies ou qui doivent suivre afin d’y répondre.

Ces actes constituent des dispositifs par lesquels l’Etat et les citoyens sont mutuellement conceptualisés en tant qu’entités concrètes et distinctes. Nous nous proposons d’examiner deux extraits du cahier des « urgences de l’eau à Tuti » pour analyser les manières dont l’Etat et les populations peuvent être représentés dans ces documents⁴⁸⁵. Le premier concerne une plainte déposée par un habitant de Tuti et le deuxième une demande de coupure émise par le bureau de collecte de paiements qui fonctionne sur l’île :

Au nom de Dieu
[registre des] urgences de l’eau de Tuti

Concerne un tuyau cassé dans le *hay* 1 à côté du citoyen monsieur Younis Rashid maison numéro 93 pâté-de-maison 1 pour réparer la fuite d’eau et éviter les dommages et la prolifération d’insectes
Merci, que Dieu vous bénisse
Demande faite au bureau de santé de Tuti

*Mairie de Khartoum
Secteur Nord de Khartoum
Bureau d’administration de Tuti*

Plainte déposée le
3/5/2007
Adressé au contremaître Umaim K.
11 heures du matin
Tuyau 4 pouces et deux joints de 4 pouces
On reviendra au terrain pour boucher le trou de 4 pouces
Le 31/mai/2007
8h30
Umaim K.

Au nom de Dieu
Monsieur Umaim K.
On vous demande de couper l’eau au terrain 65 bloc 4A d’après l’ordre du directeur de la comptabilité Monsieur Mohammed M.
Merci

Ingénieur
Ibrahim A.
Date : 20/12/2005

Couper l’eau de la maison mentionnée
Le 19/01/2006

⁴⁸⁵ Les photos des textes originaux sont présentées dans l’annexe 4.

Dans ces documents, la définition, le statut et l'identité des acteurs et des institutions sont variables selon qu'il s'agisse d'une plainte d'un particulier ou d'une demande émanant d'un individu qui représente une institution : dans le premier cas, l'habitant de Tuti a le statut de « citoyen », identifié personnellement par ses noms et prénoms, connus des fonctionnaires du bureau local de la KSWC, et associé à une maison reconnue par les numéros du terrain et du pâté de maisons. Représenté de manière impersonnelle par un tampon générique, l'Etat est incarné par deux institutions : la municipalité de Khartoum et le bureau de la santé de Tuti.

Alors que lorsque les demandes sont émises par une institution officielle – dans le cas présenté ci-dessus, par la compagnie chargée de la collecte des paiements –, l'Etat est incarné à travers les personnes de l'ingénieur et du directeur de la comptabilité, bien qu'ils ne soient pas eux-mêmes des employés de l'Etat mais des salariés de la compagnie privée qui assure la collecte des paiements. Si les deux agents y sont identifiés par leurs noms et prénoms et par leur profession, et que la maison est toujours reconnue par le numéro du terrain et du bloc, il n'y a plus de références aux habitants dans le document.

Ces documents nous montrent qu'en ce qui concerne l'accès à l'eau, l'Etat a un caractère diffus incarné par des institutions impersonnelles auprès des habitants de Tuti. A l'inverse, l'habitant est identifié de manière générique sous le numéro de la parcelle et du bloc pour les agents des institutions chargées de la gestion de l'eau, et notamment de la collecte des paiements. Or, les plaintes des uns et les demandes des autres sont consignées dans un seul cahier, traitées par une seule personne et donc situées dans le même plan d'action. Ainsi, les différents acteurs – habitants consommateurs, agents qui demandent des interventions dans le réseau – ont le même statut pour le technicien de la KSWC de Tuti qui assure, à l'aide de son cahier, la relation entre eux et avec différentes institutions autour de la gestion de l'eau de consommation.

8.3.3. Le paiement pour l'eau

Nous avons noté dans la première partie de la thèse (§ 2.2.4) que le paiement pour le service d'acheminement de l'eau était courant à Tuti avant même la construction du réseau sur l'île⁴⁸⁶. Dès 1924 avec la mise en place de la première station de pompage et traitement à Khartoum, il a été décidé que les usagers payent l'eau selon les quantités consommées

⁴⁸⁶ Des vendeurs transportaient alors l'eau des puits ou du Nil dans les maisons et étaient payés en fonction de la part d'eau transportée, généralement une paire de *ṣafīḥa*.

(§ 1.2.4). A cet effet, des compteurs d'eau ont été installés dans les domiciles depuis l'époque coloniale, mais aussi là où le service a été mis en place par l'Etat soudanais. Néanmoins, l'usage et le rôle des compteurs pour le paiement de l'eau restent difficilement vérifiables : s'il est très courant de trouver des compteurs en panne dans l'entrée principale d'eau de chaque maison (photo 25), nos interlocuteurs à Tuti, mais aussi dans d'autres quartiers de Khartoum, s'accordent à dire que les compteurs n'ont jamais servi à comptabiliser l'eau pour calculer le paiement : ils se souviennent en général d'avoir payé un tarif unique depuis la mise en place des robinets dans les maisons. Dans le même sens, l'arrêt des compteurs ne semble pas avoir marqué de manière particulière la mémoire de nos interlocuteurs : pour certains, du sable serait rentré dans le dispositif en le mettant en panne, pour d'autres, le gouvernement aurait décidé d'arrêter les compteurs pour faire des économies puisque les agents qui venaient mensuellement relever la consommation constituaient une dépense importante. Les uns et les autres ont du mal à situer le moment de l'arrêt des compteurs.



PHOTO 25 : COMPTEUR D'EAU DANS UNE MAISON DE TUTI. Novembre 2011. L. Arango.

A la différence d'autres localités de Khartoum, le bureau local de la KSWC n'a jamais été en charge de la collecte mensuelle des paiements de l'eau. Mais les informations recueillies sur ces paiements dans le passé demeurent imprécises : selon certains de nos interlocuteurs, l'eau était un « cadeau » du gouvernement et ils n'avaient pas à payer ; alors que d'autres racontent qu'un habitant de Tuti recevait les paiements des ménages, en deux ou

trois journées, faisait le rapport de ceux qui avaient payé et de ceux qui devaient de l'argent, et amenait la somme dans les bureaux de l'administration des secteurs ruraux de l'Etat, situés à Khartoum Nord. Selon les entretiens, cette personne rendait un service à la communauté et n'était pas un fonctionnaire de la KSWC.

Deux explications peuvent accompagner ces deux versions de l'histoire qui ne sont pas en soi contradictoires. En ce qui concerne l'eau comme « cadeau » du gouvernement, Anne Sophie Beckedorf explique que le paiement pour l'eau de la part des ménages était presque nul dans les années 1980 et 1990 à Khartoum : de nombreux domiciles bénéficiaient du service à l'époque sans recevoir de factures (BECKEDORF 2012). De plus, aucun moyen de pression ne paraît avoir été mis en place dans le passé par la KSWC pour rendre effectifs les paiements. Si l'on revient à la deuxième version qui évoque la collecte des paiements par un habitant de Tuti et non pas par un fonctionnaire de la KSWC – comme cela est resté courant jusqu'à récemment dans d'autres quartiers de Khartoum –, elle peut être comprise comme la permanence d'une pratique propre à l'administration des zones rurales où Tuti a été incluse jusqu'aux années 1970. Dans ce régime, il était d'usage que les habitants se réfèrent directement aux bureaux de l'administration des zones rurales pour toutes les questions concernant les services collectifs gérés par la municipalité, sans faire intervenir la médiation d'un fonctionnaire de l'Etat.

Il faut attendre 2001 pour que la KSWC décide de sous-traiter à des compagnies privées, principalement soudanaises, la collecte des paiements à domicile. Dans un entretien mené en 2009 lors de notre travail de terrain pour la réalisation du Master, le directeur général de la KSWC nous a expliqué que cette décision avait été prise parce que la KSWC avait elle-même échoué dans la collecte des paiements (ARANGO 2009). Certains auteurs trouvent les racines de cette décentralisation du fonctionnement de la KSWC dans les réformes structurelles des années 1990 qui auraient été consolidées dans les années 2000⁴⁸⁷ (NEGRE 2004 ; BECKEDORF 2012).

Si des préoccupations économiques sont de manière générale invoquées pour justifier l'introduction de compagnies privées dans la collecte de paiements, les fonctionnaires de la

⁴⁸⁷ Selon Anne-Sophie Beckedorf, le manager général énonce trois raisons pour justifier le choix de sous-traiter à des compagnies privées. D'abord, il considère que, payés selon la quantité d'argent collectée, les employés des compagnies privées sont plus efficaces que ceux de la KSWC qui ont un salaire fixe. Ensuite, il prétend que l'emploi d'habitants du quartier par les compagnies privées assure mieux le paiement. Enfin, il affirme que les contrats avec les compagnies privées sont plus souples puisque la KSWC peut les annuler ou les reconduire en fonction des performances (BECKEDORF 2012).

KSWC soulèvent d'autres questionnements quant aux instances les plus légitimes pour assurer le paiement de l'eau de la part des usagers. A ce propos le directeur de la KSWC nous expliquait en 2009 :

« Un critère important est si le directeur de la compagnie dit qu'il va employer seulement des gens qui habitent dans le quartier. On donnerait la priorité à cette compagnie par exemple si elle propose de faire des contacts avec des hommes puissants comme les personnes âgées dans les quartiers qui puissent avertir les populations sur l'importance de l'eau, [sur] comment utiliser l'eau, par exemple [avec] les gens que l'on appelle les Imams, ceux qui font la prière, ils peuvent convaincre les gens du fait qu'ils doivent payer l'argent aux entreprises parce que c'est interdit d'utiliser l'eau pour les ablutions ou pour la prière quand tu n'as pas payé, alors cet argument aussi est important, et je donne la priorité à ceux qui me convainquent des moyens qu'ils vont utiliser »⁴⁸⁸.

Cette conception selon laquelle des individus investis d'une certaine autorité religieuse ou charismatique au niveau local sont plus aptes à collecter l'argent auprès des parents et voisins que les fonctionnaires d'Etat ou les compagnies privées est courante dans les zones rurales et périurbaines du Soudan (CASCIARRI 2015a), ce qui demeure particulier en comparaison des formes de légitimation des autorités politiques locales dans le cas de Caño de Loro. On ne manquera pas de souligner la ressemblance avec les logiques de l'administration indigène coloniale qui s'appuyaient sur la cooptation d'individus qui étaient investis d'une certaine autorité locale, notamment afin de percevoir l'impôt, et supposaient qu'il s'agissait de la meilleure manière de gouverner les populations locales, (§ 2.2.3). Il est aussi possible de souligner, dans le discours du directeur de la KSWC, que la nécessité d'avancer un raisonnement en termes de morale religieuse pour justifier le paiement de l'eau, implique qu'une raison marchande ne suffit pas à elle seule pour ce faire.

Après ces réformes, la compagnie Global Tuti a été choisie pour collecter les paiements mensuels auprès des ménages dans l'île de Tuti. Elle fait partie d'une entreprise plus grande, basée à Omdourman et qui a des bureaux dans d'autres quartiers aisés de la ville. Ni le propriétaire ni les employés ne sont de Tuti, mais l'une des collectrices y a emménagé récemment. Abdallah (70 ans), l'un de nos interlocuteurs à Tuti, revient sur l'introduction de cette compagnie en ces termes :

« (...) ce qui se passe maintenant est différent de ce qui se passait autrefois, parce que le gouvernement autrefois prenait des impôts, mais il offrait des services, ça veut dire *offer*⁴⁸⁹, maintenant [c'est] le contraire il n'y a pas de services et on saisit ce que tu as par la force, il n'y a pas d'eau et on vient frapper à ta porte pour prendre l'argent, tu dis que l'eau est coupée

⁴⁸⁸ Cet entretien a été effectué en 2009 lors du travail de terrain que nous avons mené pour la réalisation du Master 2 (ARANGO 2009).

⁴⁸⁹ Notre interlocuteur utilise le mot en anglais dans l'entretien.

depuis quatre jours elle [l'employée] te répond "ce n'est pas mon travail, ça c'est le travail du fournisseur", ou je ne sais pas, de la compagnie, ces mots [m'échappent], je ne sais pas, elle ne vient que pour prendre l'argent. Nous notre cerveau veut s'envoler avec ce qui se passe dans ces jours-ci, c'est totalement différent de ce que l'on a vécu autrefois dans la ville » (entretien 55, 30/07/2011).

Pour autant, ni l'introduction des factures, ni l'augmentation des prix qui auraient eu lieu respectivement en 2003 et en 2005⁴⁹⁰ ne sont apparues comme des questions problématiques lors de nos entretiens. Ceci peut être lié à deux aspects : d'une part, l'introduction des compagnies privées n'a pas produit de changements dans le système de tarification auquel les habitants de Tuti étaient déjà habitués, comme cela a pu être le cas dans de nombreuses villes du monde⁴⁹¹. D'autre part, nos interlocuteurs à Tuti, probablement parce qu'une grande part d'entre eux provient de groupes sociaux aisés, ne se sont pas plaints de la rigidification dans la demande des paiements à l'inverse de ce qui s'est produit dans d'autres quartiers de la ville (ARANGO 2015b).

Bien qu'il soit difficile d'identifier une population représentative de la ville de Khartoum et que les habitants de Tuti se caractérisent par des spécificités socioéconomiques par rapport à d'autres secteurs de la ville, il nous semble important de signaler que si nos interlocuteurs critiquent les transformations liées à l'introduction de compagnies privées, ce n'est pas le paiement pour l'eau qui est en cause⁴⁹². Cette observation est susceptible d'ajouter une nouvelle dimension aux critiques qui ont été adressées à la gestion de l'eau de Khartoum, en particulier aux processus de néo-libéralisation du secteur qui passent en partie par la commercialisation et à la marchandisation de l'eau (NEGRE 2004 ; BECKEDORF 2012). Ce qui semble poser problème à Abdallah, dans l'extrait d'entretien présenté précédemment, c'est la nouvelle séparation instaurée entre l'institution chargée de la collecte des paiements et celle qui est chargée de l'opération du service, au-delà de la question du paiement. Autrement dit, la perte des agents de l'Etat comme interlocuteurs légitimes dans la distribution de l'eau et

⁴⁹⁰ Dans les années 2000, la KSWC a réajusté les tarifs mensuels dans certains quartiers de la ville avec la privatisation de la collecte des paiements. Selon un de nos interlocuteurs à la KSWC lors de la réalisation de notre master en 2009, étaient pris en compte, outre la taille des tuyaux, la présence de siphons pour l'assainissement au lieu des puits individuels, mais aussi de machines à laver et de systèmes d'air conditionné. Toutes ces fournitures pouvaient contribuer à augmenter le tarif payé mensuellement (ARANGO 2015b). Les hôpitaux, les bureaux, certains commerces et les marchés sont sous un autre régime de paiement.

⁴⁹¹ David Hall et Emanuele Lobina évoquent l'augmentation des prix avec l'introduction de compagnies privées pour la gestion de l'eau et des conflits autour du paiement à Gweru (Zimbabwe), à Dolphin Coast (Afrique du Sud), à Paraná (Brésil), à Buenos Aires et à Santa Fe (Argentine) ainsi qu'à la Paz (Bolivie) (HALL et LOBINA 2007).

⁴⁹² Ainsi, nous avons pu entendre que des gens payent l'eau pendant de longues périodes sans recevoir pour autant de l'eau dans leur robinet sans que cela ne provoque des contestations concrètes, des mouvements collectifs, ou même des refus de paiement.

la dégradation d'un espace de négociation et de discussion effectif pour s'en assurer l'accès⁴⁹³. Cet espace de négociation constitue une « sphère publique » liée à l'approvisionnement en eau selon Rita Brara, c'est-à-dire un espace de délibération, de discussion et de débat formellement reconnu en relation avec l'Etat (BRARA 2007). Dans ce sens, à Tuti, et probablement dans d'autres secteurs de Khartoum où la gestion de l'eau est de longue date assurée par l'Etat, l'introduction de compagnies privées pour la collecte des paiements opère surtout une forte réduction de la « sphère publique » construite autour de l'eau de consommation.

8.3.4. L'introduction de capitaux privés dans les systèmes hydrique

S'inscrivant dans le cadre des réformes de la KSWC au cours des années 2000 et dans le but de faire face au dépassement des capacités de l'institution, d'autres activités que la collecte des paiements ont été transférées à des compagnies privées : le creusement des puits en 2003, la construction des réseaux d'eau en 2004, les consultations et l'expertise en 2006, l'entretien des réseaux de manière partielle en 2009, la conception des réseaux en 2010, et finalement l'opération des stations de traitement en 2010 (BECKEDORF 2012, p. 127). En ce qui concerne la construction et l'extension des réseaux et des stations de pompage et de traitement, la KSWC a passé des contrats avec deux compagnies principales qui ont à leur tour sous-traité à des dizaines d'autres petites entreprises soutenues par des prêts bancaires ou par des investisseurs soudanais (BECKEDORF 2012).

Dans ce contexte, c'est en 2010 que la compagnie Stilit⁴⁹⁴ commence des travaux de construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement à Tuti. Elle a construit une nouvelle station d'épuration et a mis en place un réseau qui a été étendu aux nouvelles maisons, mais aussi à toutes les maisons déjà branchées qui ne recevaient pas suffisamment d'eau. Dans les maisons de Tuti, il est donc possible de constater la présence d'entre un et trois tuyaux de différents réseaux pour acheminer l'eau (photo 26 et 27).

⁴⁹³ Nous avons noté la dégradation de cet espace de négociation dans le quartier de Deim à Khartoum (ARANGO, 2015b) et de l'importance accordée à celle-ci par nos interlocuteurs.

⁴⁹⁴ Cependant le contrat avec la compagnie Stilit a depuis été rompu par la KSWC : en 2011, c'était la compagnie soudanaise GIAD – entreprise d'assemblage de voitures qui a commencé des activités dans le secteur de l'irrigation en 2011 – qui considérait la possibilité de reprendre les travaux et d'améliorer la station de pompage et le réseau mis en place par Stilit.



PHOTOS 26 et 27. **LES TROIS RESEAUX DANS LES MAISONS DE TUTI** : Le tuyau en fonte (au milieu dans la première photo, à droite sur la deuxième) date des tentatives de mise en réseau des années 1960 et ne fonctionne plus. Le tuyau gris (première photo) ou vert (deuxième photo) a été installé avec la construction de la station de pompage en 1984. Le tuyau vert (première photo) ou bleu (deuxième photo) a été mis en place en 2010 par la compagnie Stilit. Septembre – Décembre 2011. L. Arango

Le fonctionnement actuel du service d'adduction de l'eau nous est expliqué par le technicien de la station de pompage :

« (...) On a mis le nouveau moteur et la nouvelle station d'épuration, mais en vérité elle ne marche pas très bien, l'ancien système marchait mieux (...) Il y a maintenant deux réseaux le vieux et le nouveau on les fait fonctionner simultanément, le vieux fonctionne la journée de six heures du matin à six heures du soir et le nouveau le soir, parce qu'il y a des maisons qui ne sont pas branchées au nouveau réseau (...) soit parce qu'il n'y avait pas du monde quand les gens de Stilit sont passés leur demander les coordonnées et les formulaires de la connexion, soit parce qu'ils ne sont pas propriétaires de la maison, et seulement le propriétaire de la maison peut décider de mettre un nouveau tuyau. Alors on fait fonctionner les deux [systèmes] pour donner de l'eau à tout le monde » (entretien 59, 17/08/2011).

La mise en place du nouveau réseau met en exergue l'importance de la propriété foncière pour l'accès à l'eau : il faut être propriétaire pour décider de bénéficier d'un nouveau réseau plus performant. Cependant, cette différenciation déterminée par la propriété foncière s'estompe par le biais du compromis mis en place par le technicien de la KSWC qui envoie l'eau de manière alternée dans les deux réseaux. Chargées de gérer l'eau dans l'espace domestique, les femmes jonglent ainsi entre ceux-ci pour assurer un accès à l'eau suffisant et en continu : dans les maisons branchées aux deux réseaux, on ouvre l'un ou l'autre des robinets de manière alternée, certaines personnes ayant raccordé les tuyaux pour recevoir les deux flux d'eau dans un seul robinet ; les maisons qui ont accès à un seul des deux réseaux s'accommodent aux horaires de desserte en stockant l'eau ou s'approvisionnent, en dehors de ces heures, auprès des voisins qui ont le réseau complémentaire.

Ainsi, le fonctionnement des deux réseaux à Tuti invite à repenser l'idée de privatisation : quand l'action ponctuelle que constitue l'investissement de capitaux privés est généralisée sous la notion de « privatisation », elle acquiert un but ultime et une portée absolue qui paraît imprégner tous les échanges autour de l'eau. En outre, cette notion peut obscurcir certaines pratiques qui, sans être opposées d'emblée à un système privé de gestion de l'eau, viennent réorienter les résultats de celle-ci. Si la différence entre les infrastructures étatiques et celles qui ont été financées et construites par des compagnies privées n'est pas nette et peut être comprise comme un « continuum gouvernement-secteur privé » (BECKEDORF 2012, p. 162) l'action des techniciens des bureaux locaux de la KSWC et les pratiques quotidiennes des femmes de Tuti viennent brouiller davantage cette division entre exploitation privée et service public dans l'accès à l'eau.

8.4. Entre actions individuelles et actions collectives : le pouvoir sur les ressources

L'observation de situations conflictuelles autour de l'usage et de l'exploitation des ressources foncières et hydriques à Tuti a permis de déceler des stratégies particulières mises en place par les habitants de l'île pour garder une certaine marge de manœuvre dans la gestion de ces ressources. Concernant la question des terres et donc les propriétaires fonciers, l'une de ces stratégies consistait à afficher une sorte de consensus collectif dans les négociations entreprises avec le gouvernement et les autres acteurs qui interviennent dans la gestion des ressources.

Si les travaux de différents auteurs nous mettent en garde contre une idéalisation du pouvoir local et collectif et contre la réification de l'Etat et de la « communauté » qui pourraient en découler (FERGUSON et GUPTA 2002), les modes d'organisation de la population de Tuti nous confrontent directement à cette idéalisation, à différentes reprises et face à des interlocuteurs divers – le gouvernement colonial lors des menaces d'expropriation en 1944, les inondations de l'île lors des crues du Nil en 1988, l'actuel gouvernement dans les conflits de planification. Bien que parfois fictif, ce consensus est le gage que les propriétaires fonciers se mobilisent pour augmenter ou légitimer leur pouvoir d'action sur les terres.

Lorsque des comités de discussion et d'action émergent, l'un des soucis les plus importants de nos différents interlocuteurs était de se présenter comme entièrement séparés des instances étatiques. Cette volonté de différenciation est particulièrement visible dans

l'usage du terme *lajna gaumia* (comité national) pour différencier les comités locaux de ceux prescrits par le gouvernement.

Cependant, nous avons décelé, au long du travail ethnographique, que la position adoptée envers les instances étatiques et d'autres agents externes par les acteurs locaux constitue une sorte de ruse en ce qu'elle s'adapte – en s'alliant ou en s'en éloignant – selon leurs besoins et selon la situation. A cet égard, l'un de nos interlocuteurs expliquait quant au conflit autour des terres agricoles :

« (...) La première chose [que l'on peut faire] est négocier à la manière du système, à la manière de faire dans la procédure du gouvernement, tu écris un dossier, tu rencontres les ministres pour négocier (...) si ça ne marche pas, on fait pression avec les médias, avec les relations personnelles, avec les responsables, le gouverneur, sinon après tu as le choix de faire une grève, une protestation ou une manifestation. Nous maintenant on attend la réponse du gouverneur et je veux aller au journal *Akheer Lahsa*. On a décidé qu'on va écrire avec un ton fort, que c'est une négligence et une exclusion (...) Sinon on va aller vers la force, on va protester et faire de grèves » (entretien 68, 26/09/2011).

Si la position de ces acteurs vis-à-vis du gouvernement peut changer dans le temps, les procédures d'action envisagées rentrent toujours dans le cadre formel et légal, à la différence des habitants de Caño de Loro qui, comme nous l'avons vu plus haut, passent largement par des voies parallèles pour atteindre leurs fins. Dans le cas de Tuti, il s'agit moins de transgresser les règles pour les propriétaires fonciers que de les faire strictement appliquer en les retournant à leur avantage pour atteindre leurs buts quant à la gestion des ressources. Lorsque le gouvernement décrète que c'est la position de la route carrossable qui définira le statut des terres entre *jarēf* ou *sāgīa*, les gens de Tuti ne vont ainsi pas contester la norme ou l'enfreindre, mais ils vont construire une nouvelle route carrossable qui permette de leur attribuer la plus grande surface de terre.

Or, parallèlement à ces mouvements collectifs, nous avons remarqué en revanche que les problématiques de l'accès à l'eau ne soulèvent pas de rassemblements, et même peu d'actions de contestation vis-à-vis du gouvernement. Les gens de Tuti peuvent arriver à se mobiliser contre les instances étatiques dans les conflits fonciers, mais ils déplorent parallèlement le retrait de celui-ci dans la gestion de l'eau puisque l'accès à celle-ci passe par des relations entre les usagers et les instances étatiques par le biais des fonctionnaires de la KSWC, exerçant leurs fonctions de longue date sur l'île. Nous y reviendrons dans le neuvième chapitre (§ 9.4) dans lequel il s'agira de mettre cette situation en perspective avec le cas de Caño de Loro.

Les projets d'aménagement urbain constituent donc un lieu de rencontre entre les habitants de Tuti et des instances étatiques ou des agents de développement, mais ils ouvrent aussi une arène de pouvoir entre les habitants de Tuti eux-mêmes : les relations hiérarchiques qui se tissent à partir de plusieurs caractéristiques – propriété des terres, appartenance tribale, origine, genre, mais aussi connaissance de l'histoire collective et réseau de relations sociales – deviennent saillantes dans les conflits autour de la propriété foncière et de l'aménagement de l'espace insulaire. Ce qui peut être rapproché des travaux de Sherry Ortner qui affirme que dans les relations de pouvoir, le subordonné n'est jamais homogène et que la réflexion sur ces différences, loin d'être incompatible avec une compréhension des relations de pouvoir et de résistance vis-à-vis de l'Etat, est en fait un préalable indispensable à une telle compréhension (ORTNER 1995).

Enfin, les caractéristiques attribuées aux habitants de Tuti – comme celle de « ruralité » ou « traditionalisme » – et qui émergent notamment au moment de l'aménagement urbain, sont parfois reprises, parfois contestées par nos différents interlocuteurs, mais également coproduites avec des acteurs externes, par exemple ceux qui représentent des institutions internationales diplomatiques ou de développement. Dans ce contexte de décentralisation politique et de planification urbaine, les principaux éléments de langage qui interviennent dans les échanges sont les références identitaires, le statut des ressources locales et une vision dichotomique entre tradition et modernité. Loin d'être acquis et consolidés, ces trois aspects constituent des lieux de contestation et de renégociation qui se réactivent selon les situations et les interactions autour des ressources.